CALENDRIER PERPETUEL,

PLUS EXACT QUE TOUS CEUX QUI ont paru juſqu'à préſent.

DANS LEQUEL ON TROUVERA LES Epactes corrigées par des obſervations très-exactes de Lunaiſons qu'on a remarquées dans le Ciel depuis pluſieurs années, ſouvent differentes de celles qu'on trouve dans les tables Aſtronomiques,

TROISIE'ME EDITION,

Enrichie d'une augmentation du Lever & du Coucher du Soleil & de la Lune ſur l'Horiſon du Languedoc.

Du lieu de l'un & de l'autre de ces Aſtres dans le Zodiaque.

D'une Table des Nouvelles Epactes, avec les Eclypſes.

D'une méthode pour trouver l'âge de la Lune par les mêmes Epactes

Et de l'ordre qu'il faut obſerver pour reciter chaque jour l'Office des Saints nouveaux.

Avec un Abregé des Rubriques generales du Breviaire Romain.

Par le P. EMMANUEL DE VIVIERS, Prédicateur Capucin, & Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

A TOULOUSE,
Chez la Veuve de F. S. HENAULT, Imprimeur Libraire près la porte de l'enclos du Palais.

M. DCC. XXVIII.
Avec Approbation & Permiſſion.
Se vend chez PIERRE DALES près S. Rome.

1747.

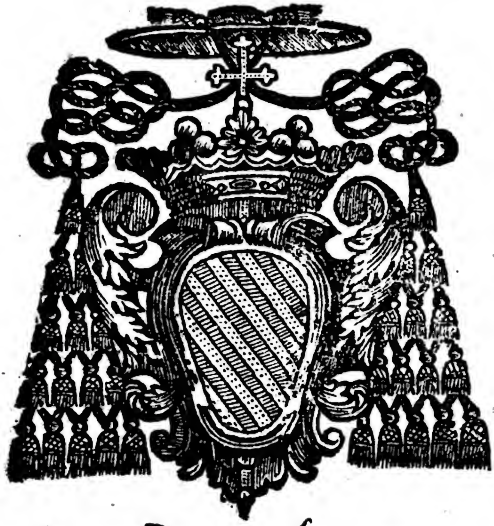

fr. antoine de Cosseron pour
la pharmacie des Capucins
de Berien —

A MONSEIGNEUR

EAN-LOUIS DE BRETONS

DE GRILLON,

ARCHEVEQUE DE TOULOUSE, Conſeiller du Roy en tous ſes Conſeils, &c.

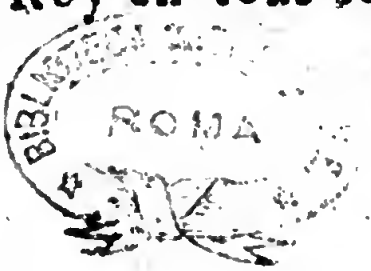

MONSEIGNEUR,

En preſentant cet Ouvrage A VOTRE GRANDEUR, *je pourrois peut-être m'autoriſer du ſuccez qu'il a déja eu dans le Public, & des bontez particulieres dont Vous daignez honorer les Capucins ; mais un plus grand motif*, MONSEIGNEUR, *m'engage à Vous l'offrir. Tout ce qui re-*

garde le Service Divin Vous doit hommage. Perſonne n'ignore le rang diſtingué que Vous tenez dans l'Egliſe ; Vous ſeul avez pû la conſoler de la perte de l'Illuſtre Neſmond.

On peut loüer en Vous, MONSEIGNEUR, *une Nobleſſe, dont l'ancienneté va ſe perdre dans l'obſcurité des ſiécles les plus reculez, & célébrer le merite des Grands Hommes de Votre Maiſon, qui ont rendu tant de ſervices à la Religion & à l'Etat, & fait reſentir l'un & l'autre Element de leurs glorieux Exploits. Mais il conviendroit mieux à ma Profeſſion, de relever ces Vertus Paſtorales, qui Vous ont rendu ſi cher aux Peuples, que la Divine Providence a commis à Votre Conduite, & Votre modeſtie, qui eſt au-deſſus des éloges les plus vrais & les plus ſolides, ne vous les faiſoit tous refuſer.*

Recevez, MONSEIGNEUR, *l'offre reſpectueuſe que je Vous fais de cet Ouvrage ; s'il eſt peu conſiderable*

ar la petiteſſe du Volume, je m'aſſu-
e que VOTRE GRANDEUR *n'en*
ouvera pas le ſujet indigne de ſon at-
ention. Ce ſujet a occupé dans tous les
ècles les plus Grands Genies de l'U-
ivers. Les Roys d'Egypte & de l'O-
ient, ceux de Rome, & les premiers
eſars s'y ſont appliquez avec ſoin;
s Conciles Generaux & les Papes
ont fait depuis avec plus de ſuc-
z & de juſtice, puiſqu'il s'agiſſoit
e regler le tems de la Célébration de
os plus ſaints Myſtéres, & qu'ils ont
ouvé des calculs plus juſtes & plus
xacts. Votre Auguſte Prédeceſſeur
voit bien voulu honorer de ſon Ap-
robation, & même de ſa protection,
s premieres Editions de cet Ouvra-
e. Je l'ai augmenté aujourd'hui, &
ait de nouveaux efforts pour le per-
ectionner; mais rien ne pouvoit lui
aire plus d'honneur, ni me flater plus
nſiblement, que la bonté qu'a eu VO-
RE GRANDEUR, *d'agréer qu'il pa-*
ît ſous ſes auſpices, j'en aurai une

reconnoissance éternelle, & continuerai d'être, avec le plus profond respect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Le très-humble & obéissant serviteur ;
F. EMMANUEL DE VIVIERS.

Avertiſſement ſur la diſpoſition du Calendrier.

CE Calendrier eſt compoſé des douze mois de l'année. Dans chaque mois il y a cinq colomnes. La premiere colomne marque les jours du mois. La ſeconde, les Epactes ou Lunaiſons. La troiſiéme, les Lettres Dominicales. La quatriéme & cinquiéme, le Lever & Coucher du Soleil, & le nom du Saint ou de la Fête du jour. Outre ces articles, on trouvera dans la Table ſuivante les autres matieres.

TABLE.

Epiſtre Dedicatoire.

Du Calendrier & de ſa reforme 1

Jules-Ceſar reforma le Calendrier de Numa Pompilius, 2

Concile de Nicée, fixa l'équinoxe du Printems, 5
Retranchement de dix jours de l'année 1582. 6
En 73600. *il y aura encore dix jours à retrancher,* 6
Correction de cette erreur. 7
Les années où l'on célèbrera la Pâque huit jours plus tard, & un mois plûtôt leurs reforme, 8. 10. 11. 12.
Explication de la Roüe du Cycle Solaire & son usage, 13. 14.
Explication de la Roüe des Fêtes Mobiles & son usage. 15 16. 17.
De la nouvelle Epacte & de sa composition, 19
Table des Anciennes & Nouvelles Epactes avec les Eclypses, 23
Explication de la Roüe des nouvelles Epactes & son usage, 25
Pour avoir les Lunaisons à perpetuité, 26
Remarques pour les nouvelles Lunes de Decembre, 28
Pour sçavoir à quel mois appartien

ane Lunaiſon. 29
Nouvelle métôde pour trouver l'âge de la Lune, 31
Deux Eclypſes remarquables de Lune, 34
Globe de la Terre ſoixante-quatre fois plus grand que celui de la Lune, 36
Métôde pour trouver l'entrée du Soleil dans le Zodiaque, 37
Pour ſçavoir le lieu de la Lune dans le Zodiaque, 41
Table du Lever & du Coucher de la Lune, & ſon uſage, 43
L'origine des heures, & la difference de l'Aſtronomie avec l'Aſtrologie, 45
Des Quatre-tems, & pourquoi ils ont été inſtituez, 49
Des Rubriques, du nombre des Dimanches, 51
Remarques ſur l'Office des Dimanches, 53
De l'Office de la premiere claſſe, 57
De l'Office de la ſeconde claſſe, 58
Des Fêtes doubles, 60
Des ſemi-doubles, 61

Des Feries, 62
Des Fêtes qui ont octave, 64
De la Tranſlation des Fêtes, 66
Priviteges accordez aux Religieux & Religieuſes de S. François, 72
Le Concile d'Agde permet aux Prêtres de dire l'Office & Vêpres le matin. 78
Heures marquées pour dire Matines & Laudes après midi, 76.

Approbation de Monſieur Bon, Premier Préſident à la Cour des Comtes, Aydes & Finances de Montpellier, & Préſident à l'Academie Royale des Sciences de la même Ville.

J'Ay reçu, mon très-Reverend Pere, la nouvelle Edition de votre Calendrier; j'ai l'honneur de vous en remercier: Ce Calendrier eſt très-bien conſtruit, &

très-utile, & le Public doit vous avoir obligation de travailler pour lui. Continuez, mon Reverend Pere, à cultiver toûjours votre esprit Geometrique, & croyez-moi avec autant de reconnoissance que d'estime, Mon très-Reverend Pere,

Votre très-humble & très-obeïssant serviteur, BON.

A Montpellier ce 19. Février 1717.

Approbation de M. Desplaces.

J'Ay reçu, Mon très-Reverend Pere, votre Calendrier Perpetuel, il me paroît disposé avec beaucoup d'art, & d'exactitude, je n'y ai rien remarqué qui ne fût bien: Mes Ephemerides sont enfin imprimées, j'aurai l'honneur de vous les envoyer; Et suis, &c.

DESPLACES.

A Paris ce 26. Mai 1717.

Approbation du R. P. Saguens, Provincial des RR. PP. Minimes, dont le nom eſt ſi connu dans la Republique des Lettres.

J'Ay vû la troiſiéme Edition du Calendrier Perpetuel du Reverend Pere Emmanuel de Viviers, Predicateur Capucin, dans lequel, aprés des nouveaux Calculs Aſtronomiques, il propoſe des Epactes corrigées, au moyen deſquelles, faiſant toûjours quadrer l'équinoxe du Printems Eccleſiaſtique, avec l'Aſtronomique, on évitera de célébrer deſormais la Fête de Pâques, ou trop tôt, ou trop tard, ce qui arriveroit pluſieurs fois. De plus pour une plus parfaite reforme du Calendrier Gregorien, il a porté ſes Calculs juſqu'à trouver que nonobſtant les trois centiémes biſſextiles, ôtez à tous les quatre ſiécles, l'équinoxe Eccleſiaſtique du Printems

:ms, fixé par Gregoire XIII. au
1. de Mars, ſe trouveroit au 31.
près ſeptante-trois mille ſix cens,
compter depuis l'an mille ſix
ens. L'Auteur a trouvé enſui-
e un chemin aiſé pour obvier à
et erreur, & c'eſt, ſi l'an ſept mil-
iéme deux centiéme ajoûté, qui
evroit être biſſextile, n'eſt pas
arqué de ce nombre; c'eſt pour
ette raiſon que l'an avenir 8800.
ie doit pas être biſſextile, & ainſi
es autres, après un pareil inter-
ale. Enfin l'entrepriſe de ce Ca-
endrier me paroît ſçavant, d'un
rofond travail, & d'une grande
tilité pour l'Egliſe. Je juge que
et Ouvrage merite d'être impri-
né inceſſament pour être expoſé à
a connoiſſance & à l'applaudiſſe-
nent du Public. A Toulouſe ce 8.
ept. 1727. F. JEAN SAGUENS,
Minime, Provincial & Lecteur ju-
ilé.

Approbation de Monſieur Muraſſon, Chancelier de l'Egliſe & de l'Univerſité de Toulouſe, & Vicaire General du Dioceſe.

J'Ay vû le Calendrier perpetuel du Reverend Pere Emmanuel de Viviers Capucin ; je n'y ai rien obſervé qui ſoit contre l'ordre des tems & de l'Egliſe ; tout m'y paroît bien conduit, & je ſuis perſuadé que cet Ouvrage ſera très-utile au Public. Fait à Toulouſe cē 17. Septembre 1727. MURASSON, *Chancellier de l'Egliſe & de l'Univerſité de Toulouſe, & Vicaire General du Dioceſe.*

PERMISSION.

A vous Monſieur le Senéchal de Toulouſe, votre Lieutenant & Cour.

SUpplie humblement le R. P. Emmanuel de Viviers, Capucin, Diſant qu'il a compoſé un Calendrier Perpetuel, plus exact que tous ceux qui ont paru juſqu'à preſent, qui eſt un Ouvrage très-curieux & très-utile pour le Public, qu'il deſire

faire imprimer, c'eſt pourquoi le Suppliant a recours à Vous, MONSIEUR, à ce qu'il plaiſe à vos graces, permettre au Suppliant l'impreſſion dudit Calendrier, & cependant faire inhibitions & défenſes à tous Imprimeurs & Graveurs de contrefaire l'impreſſion dudit Calendrier, à peine de 1000. livres d'amende, & des contraventions enquis, & de la confiſcation de tous les Exemplaires, & ferez bien, F. EMMANUEL de Viviers, Capucin.

Soit montré au Procureur du Roy.

Appointé ce 30. *Avril* 1726.

MONLON, Lieut. Principal.

LE Procureur du Roy vû la preſente Requête, Ordonnance de Soit-montré, enſemble le Calendrier dont fait mention en ladite Requête, conclut que la Permiſſion de l'impreſſion dudit Calendrier doit lui être accordée par l'Imprimeur à ſon choix, qui ſera nanti de l'Ordonnance qui interviendra, avec défenſes à tous autres Imprimeurs & Libraires de l'imprimer, contrefaire ni debiter, à peine de 500. livres, de contravention enquis, ce 30. Avril 1726. CORTADE-BEROU, Procureur du Roy.

NOUS Lieutenant Principal, vû la preſente Requête, Ordonnance de Soit montré, Concluſions du Procureur du Roy, enſemble le Calendrier y mentionné, avons permis l'impreſſion d'icelui par l'Imprimeur de la preſente Ville, qui ſera choiſi par le Suppliant, qui ſe trouvera nanti de notre preſente Ordonnance, avec défenſes à tous autres Imprimeurs & Libraires de l'imprimer, contre-faire ni débiter à peine de 500. livres, & de contraventions enquis. Ce 30. Avril 1726.

MONLON, Lieutenant Principal.

FAUTES.

LE 15. Janvier à l'Office de S. Paul, mémoire de S. Maur Abbé.

Le 23. du même mois, mémoire de Sainte Emerentiane, Vierge & Martire, à l'Office de s. Raymond de Pennafort.

Le 14. Février, mémoire de s. Valentin, Prêtre & Martir, à l'Office de B. André, Confeſſeur.

Le 6. Février Sainte Agathe eſt double.

Page 64. article 10. au lieu de lire les huit jours, il faut dire le *huitiéme jour*

Page 59. ligne 3. on ne peut, *lisez* on peut.

Page 61. ligne 19. ajoûtez ; & s'il arrive avec une fête de la premiere classe : à cause de laquelle on ne puisse faire memoire, il passera ainsi son année sans qu'on fasse mention de lui. Et s'il arrive avec une fête de la seconde classe.

Page 69. ligne 8. de tous les Saints, *lisez* de tous les autres Saints.

Page 73. ligne 18. le même doit, *lisez* le même se doit.

Jours du mois.	Lunaisons.	Lettres domin.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	
			h. m.	h. m.	*Depuis le premier jusqu'au dernier de ce mois, les jours croîtront 25. minutes le matin, & 25. minutes le soir.*
1	*	A	7. 32	4. 29	La Circ. de N. S. double de 1. classe.
2	29	B	7. 32	4. 29	Octave de S. Etien. doub. avec memoire, oct. de S. Jean & des Innocens.
3	28	C	7. 31	4. 29	Oct. de S. Jean Apôt. doub. avec memoire de l'Oct. des SS. Innocens.
4	27	D	7. 31	4. 29	Oct. des SS. Innoc. doub.
5	26	E	7. 31	4. 29	Vigil. de l'Epip. sem. doub. avec mem. de S. Telesphere Pape & Martir.
6	25	F	7. 30	4. 30	Epiphanie de N. S. doub. 1. classe avec Octave.
7	24	G	7. 30	4. 30	De l'Octave semi-double.
8	23	A	7. 29	4. 31	De l'Octave semi-double.
9	22	B	7. 28	4. 32	De l'Oct. semi-d.
10	21	C	7. 27	4. 33	De l'Oct. semi-d.
11	20	D	7. 27	4. 33	De l'oct. semi-d. mem. de S. Hygin Pap. & Martir.
12	19	E	7. 26	4. 34	De l'octave, semi-doub.
13	18	F	7. 25	4. 35	L'oct. de l'Epiph. double.
14	17	G	7. 25	4. 36	S Hilaire Evêq. sem. doub. avec mem. de S. Felix. m.
15	16	A	7. 24	4. 37	S. Paul prem. Hermite d:
16	15	B	7. 23	4. 37	S. Bernard & ses Compagnons, double 2. classe.
17	14	C	7. 22	4. 38	S. Antoine Abbé, double.
18	13	D	7. 21	4. 39	La Chaire S. Pierre à Rome.

Jours du mois.	Lunaisons.	Lettres domin.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	
					doub. majeur memoire S. Paul & Sainte Prise.
19	12	E	7. 20	4. 40	Le S. Nom de Jesus doub. 2. clas. mem. de SS. Marius &c. Martirs.
20	11	F	7. 19	4. 41	SS. Fabien & Sebast. mart. d.
21	10	G	7. 18	4. 42	Ste. Agnes vierg. mart. d.
22	9	A	7. 17	4. 43	Ss. Vincent & Anast. mart. semi-double.
23	8	B	7. 16	4. 44	S. Raymond de Pennafort, semi-double, Confesseur.
24	7	C	7. 15	4. 45	S. Timoth. Evêq. & mart. semi-double.
25	6	D	7. 14	4. 46	Convers. de s. Paul d. maj.
26	5	E	7. 13	4. 48	S. Policarpe Evêq. & m. s. d.
27	4	F	7. 12	4. 49	S. Jean Chrisostome Evêq. & Confesseur, double.
28	3	G	7. 11	4. 50	S. Canut, mart. Roi de d'Anemar, semi-doub. mem. de Ste. Agnes en second.
29	2	A	7. 10	4. 51	S. Franç. de Sales Evêq. & Confesseur, doub.
30	1	B	7. 9	4. 52	La bienheureuse Hyacinthe Marescoti, vierg. 3. ord. s. François dup. maj. *
31	*	C	7. 7	4. 53	S. Pierre Nolasque Conf. d.

* *Par un Bref du 7. Août 1727.*

Jours du mois.	Lunaisons.	Lettres dominic.	Soleil. Lever du	Soleil. Coucher du	Depuis le premier de ce mois, jusqu'au dernier, les jours sont crus de 37. minutes le matin, & 37. minut. le soir.
			h. m.	h. m.	
	29	D	7, 6	4, 55	S. Ignace Evêq. & Martir, semi-double.
	28	E	7, 5	4, 56	La Purification de N.D. doub. 2. classe.
	27	F	7, 3	4, 57	B. Loüise Dalbertonne, veuve, doub. mineur, mem. s. Blaise Ev. m.
	26	G	7, 2	4, 58	S. André Corsin Evêque semi double.
	25.24	A	7, 1	5, 0	BB. Pierre, Baptist. & ses Comp. m. du Japon, doub. 2. classe.
	23	B	6, 59	5, 1	Ste Agate v. m. semi-d. mem Ste Doroth. v. m.
	22	C	6, 58	5, 2	S. Romual Abbé doub.
	21	D	6, 57	5, 4	S. Jean de Matha conf. d.
	20	E	6, 56	5, 5	Ste Appollonie vierge & martire double.
	19	F	6, 54	5, 6	S. Marcel Pape & mart. semi-double.
	18	G	6, 53	5, 8	Ste Martine v. & m. semi-d. son jour est le 30. Janvier.
	17	A	6, 51	5, 9	B. Antoine Stranconio conf. doub. majeur.
	16	B	6, 50	5, 10	
	15	C	6, 49	5, 12	B. André de Comit conf. double majeur.
	14	D	6, 47	5, 13	Transl. de s. Antoine de

Jours du mois.	Lunaisons.	Lettres domin.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	
			h. m.	h. m.	Pasle, conf. doub. maj. mem. des ss. Faustin & Jovite martirs.
16	13	E	6,46	5, 15	
17	12	F	6, 45	5, 16	S. Silvin Evêq. & conf. doub. 2. clas. Chapitre s. Etienne.
18	11	G	6, 43	5, 17	S. Simon Evêq. m. simp.
19	10	A	6, 42	5. 19	S. Conrad Conf. semi-d.
20	9	B	6, 40	5, 20	
21	8	C	6, 39	5, 22	
22	7	D	6, 38	5, 23	La Chaire s. Pierre à Antioche, doub. maj. memoire s. Paul.
23	6	E	6, 36	5, 25	Vigile B. Marg. de Cortonne veuve, semi-d.
24	5	F	6, 35	5, 26	S. Mathias, Apôtre double 2. classe.
25	4	G	6, 33	5, 28	
26	3	A	6, 32	5, 29	
27	2	B	6, 30	5, 30	
28	1	C	6, 29	5, 32	

MARS.

Lunaisons.	Lettres du mois.	Lever du Soleil. h.	m.	Coucher du Soleil. h.	m.	*Depuis le premier de ce mois, jusqu'au dernier, les jours croîtront de 45. minutes le matin, & 45. minutes le soir.*
*	D	6,	26	5.	35	
29	E	6	24	5	36	
28	F	6.	23	5	38	
27	G	6.	21	5	40	S. Casimire conf. semi-double, mem. s. Lucie Pape & martir.
26	A	6	20	5	41	
25	B	6	18	5	4	Ste Colete vierg doub maj.
24	C	6.	17	5	44	S. Thomas d'Aquin confes. Docteur, doub. mem. de Saintes Perpetuë & Felicité, martires
23	D	6.	15	5.	45	Ste. Rose de Viterbe vierge double majeur.
22	E	6	14	5.	47	Ste Françoise veuve, doub.
21	F	6	12	5.	48	Ss quarante martirs, semi-d.
20	G	6	11	5.	50	Ste. Catherine de Boulogne, double majeur.
19	A	6.	9	5.	51	S. Gregoire Pape, conf. & doct de l'Eglise, double.
18	B	6.	8	5.	53	
17	C	6.	7	5	54	Transl. de s. Bonaventure, Evêq. Doct de l'Egl. d.
16	D	6.	5	5.	55	
15	E	6.	4	5.	57	
14	F	6.	2	5.	59	S Patrice Evêq & conf. s. d.
13	G	6.	1	6.	0	Salvator de Horta, confess. double majeur.
12	A	5	59	6.	2	S Joseph Epoux B. V. M.

Jour du mois.	Nombres.	Lettres dominic.	Soleil. Lever. h	m	Soleil. Coucher du. h	m	
							double 2. classe.
20	11	B	5	58	6.	3	S Joachim Confess. doub.
21	10	C	5	56	6.	5	S. Benoît Abbé, double.
22	9	D	5.	55	6.	6	S Benevenuti Evêq. confess. double majeur
23	8	E	5	53	6.	8	
24	7	F	5	52	6.	9	S. Gabriel Archange double majeur.
25.	6	G	5.	50	6	11	L'Annonciation de la B. V. Marie double de la 2. cl.
26	5	A	5	49	6	12	
27	4	B	5	47	6	14	
28	3	C	5.	46	6.	16	
29	2	D	5	44	6.	17	
30	1	E	5.	43	6	18	B. Angele veuve doub. maj.
31	*	F	5.	41	6.	20	

AVRIL.

Lunaisons.	Lettres domin.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	
		h. m	h m	*Depuis le premier de ce mois, jusqu'au dernier jour les jours auront crû de 42. minutes le matin, & 42. minutes le soir.*
29	G	5. 40	6. 21	
28	A	5 38	6 23	S. François de Paule, d.
27	B	5 37	6 24	Des sept douleurs B. V. Marie, double majeur.
26	C	5. 35	6. 26	S. Isidore Evêque & confesseur, double.
25 24	D	5. 34	6. 27	S. Vincent Ferrier, doub.
23	E	5. 32	6. 29	
22	F	5 31	6. 30	
21	G	5. 29	6 32	
20	A	5 28	6. 33	
19	B	5. 26	6. 35	
18	C	5 25	6. 36	S. Leon Pape & confesseur, double.
17	D	5. 23	6. 37	
16	E	5. 22	6. 39	S. Hermenegilde martir, semi-double.
15	F	5 21	6 40	Ss Tiburce, Valerien & Maxime martirs, simp.
14	G	5. 19	6 42	Au 3 Ordre saint Lucius double majeur.
13	A	5. 18	6 43	
12	B	5. 16	6 45	S Anicet Pape & Martir simple.
11	C	5 15	6. 46	
10	D	5. 13	6 47	
9	E	5. 12	6. 49	
8	F	5. 11	6 50	S. Ancelme Evêque & confesseur, double.

Jours du mois.	Lunaisons.	Lettres domin.	Leuer du Soleil.	Coucher du Soleil.	
			h. m	h. m	
22	7	G	5. 9	6. 51	Ss. Soter & Caye Papes & martirs semi-doub.
23	6	A	5. 8	6. 53	s. George martir semi-d.
24	5	B	5. 7	6. 54	
25	4	C	5. 5	6. 56	s Marc Evangeliſte, double, de la 2. claſſe.
26	3	D	5. 4	6. 57	ss Clete & Marcelin Papes & martirs, semi-d.
27	2	E	5. 3	6 58	
28	1	F	5 1	7. 0	Transl. de s Pierre d'Alcantara, conf. double, mem. s. Vital, martir.
29	*	G	4. 59	7. 1	s. Pierre martir, double.
30	29	A	4. 58	7. 2	ste Catherine de Sienne, vierge & mart. double.

Nombre du mois	Lunaisons.	Lettres dominic.	Soleil. Lever du		Soleil. Coucher du		Depuis le premier de ce mois, jusqu'au dernier, les jours croîtront de 31 minutes le matin, & 31. minutes le soir.
			h	m	h	m.	
1	28	B	4	57	7.	3	S. Philippe & s. Jacques, Apôt. doub. de la 2. claſſ.
2	27	G	4	56	7.	5	s Atanaſe Evêq. & conf. d.
3	26	D	4.	55	7.	6	Invention de la ste. Croix, doub. 2 cl. mem. ſaints Alexandre &c. Martirs.
4	25	E	4.	53	7.	7	ste. Monique veuve, ſemi-d.
5	24	F	4	52	7.	8	s. Pie Pape & conf. ſemi-d.
6	23	G	4	51	7.	10	s. Jean devant la porte Latine, doub. majeur.
7	22	A	4	50	7	11	s Stanilas Evêq. mar. ſem d.
8	21	B	4.	49	7	12	L'apparit de s Michel Archange, doub. maj.
9	20	C	4	47	7	13	s. Gregoire de Naziance, Evêque & confeſſ. double.
10	19	D	4.	46	7.	14	s Antonin Evêq. & confeſſ. ſemi-d. com. ss. Gordian Ephimaco martirs.
11	18	E	4.	45	7.	16	
12	17	F	4	44	7	17	ss Nerée, Achillée Domitille vierge & s Pancrace, mart. ſemi-doub.
13	16	G	4	43	7	18	s. Pierre Regala conf. d. maj.
14	15	A	4	42	7	19	s. Boniface martir, ſimple.
15	1	B	4.	41	7	20	
16	13	C	4.	40	7.	21	Tranſl. de s. Bernardin confeſſeur, double.
17	12	D	4.	39	7.	22	s Paſcal conf. doub de la 2. claſſe avec octave.

Jours du mois.	Lunaisons.	Lett. domin.	Soleil. Lever du	Soleil. Coucher du	
			h. m.	h. m.	
18	11	E	4. 38	7. 23	s. Felix Capucin, conf. double, de la 2. classe.
19	10	F	4. 37	7. 24	s Pierre Celestin Pape, conf. doub. mem. de l'oct. s. Pascal & Pudentiane vierge.
20	9	G	4 36	7. 25	s. Bernardin confes. double, de la 2. classe avec octav.
21	8	A	4. 35	7. 26	De l'oct. de s. Bernardin, s. d.
22	7	B	4. 34	7. 27	De l'oct. s. Bernardin semi-doub. mem. de s. Pascal.
23	6	C	4. 33	7 28	Oct. de s. Bernardin semi-doub. mem. de s. Pascal.
24	5	D	4. 32	7 9	L'oct. de s. Pascal, double. mem. de l'oct. s. Bernardin.
25	4	E	4. 31	7 30	Transl. de N. P. s. François doub. avec mem. de l'oct. &s Urbain Pape & mart.
26	3	F	4 30	7. 30	s. Philippe de Neri conf. d. m. de l'oct. s Eleutere P. m.
27	2	G	4 29	7. 31	L'oct. s. Bernardin, d. avec mem. s Jean Pape & mart.
28	1	A	4 28	7. 32	s. Venance mart. semi-doub.
29	*	B	4 28	7. 32	ste. Magdel. de Passi, vierg. semi-double.
30	29	C	4. 27	7 33	La B. Humiliane veuv. s. d. mem. de s. Felix Pap. mar.
31	28	D	4 26	7. 34	s Ubalde Evêq. & conf. s. d. mem. ste. Petronille vierg.

Le Lundi des Rogations on fait la Translation de s. Didace doub. avec memoire de la Ferie à Laudes seulement. A Toulouse le 7 on fait la Translation de s. Etienne, premier Martyr, double majeur.

JUIN.

Lunaisons	Lettres domin	Lever du Soleil		Coucher du Soleil		Depuis le premier jusqu'au 22. les jours auront crû de 7. m. le matin, & de 7. m. le soir. Et depuis le 22. jusqu'au dernier, ils seront diminuez de 2. m le matin, & 2. m. le soir.
		h	m	h.	m.	
27	E	4	26	7	35	
26	F	4	25	7.	35	Ss. Marcelin, Pierre & Erasme, martirs, simple.
25 24	G	4	24	7.	36	
23	A	4	24	7.	37	
22	B	4.	23	7	37	
21	C.	4	23	7	38	s. Norbert Evêque & confesseur, double.
20	D	4.	22	7.	38	
19	E	4	22	7	39	
18	F	4.	21	7.	39	ss. Prime & Felician martirs, simple.
17	G	4	21	7.	39	ste. Marguerite Reine d'Ecosse, veuve, semi-doub.
16	A	4.	20	7.	40	s. Barnabé, Apôtre, doub.
15	B	4	20	7.	40	ss. Basilide, Cyrin, Narbor & Nazare mart. simple.
14	C	4.	0	7	40	s. Antoine de Pade, conf. doub. de la 2. cl. av. oct.
13	D	4.	19	7	41	s Basile le grand Evêque & Conf. d. mem. de l'oct.
12	E	4	19	7	41	De l'oct. de s. Antoine, & mem. de ss. Guy, Modeste & Crescence martirs.
11	F	4.	19	7	41	De l'oct. de s. Antoine, s. d.
10	G	4.	19	7	41	De l'oct. de s. Antoine, s d.
9	A	4	19	7	41	De l'oct. avec mem. de ss. Marc & Marcelliam m.

Jours du mois.	Lunaisons.	Lettres domin.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	
			h. m.	h. m	
19	8	B	4. 19	7. 41	L'oct. de s. Antoine, avec mem. ss. Gervais & Protais, martirs.
20	7	C	41 9	7. 41	L'oct. s. Antoine doub. avec mem. de s. Silvere Pape & martir.
21	6	D	4 19	7 41	
22	5	E	4 19	7 41	s. Paulin Evêq. & conf. simp.
23	4	F	4. 19	7. 41	Vigile de s. Jean-Baptiste.
24	3	G	4 19	7 41	Nativ. de s. Jean-Baptist. doub. 1. class. avec oct.
25	2	A	4 19	7 41	De l'oct. de la Nativ. de s. Iean-Bapt. semi-dou.
26	1	B	4. 19	7 41	ss Iean & Paul mart. semi-doub. avec mem. de l'oct.
27	*	C	4 19	7 41	De l'oct. de la N. s. Iean-B.
28	29	D	4. 19	7. 40	s Leon Pap. & conf. semi-doub avec mem. de l'oct. & de la Vsgile.
29	28	E	4. 20	7 40	s Pietre & s. Paul Apôtr. doub. de la 1. cl. avec oct.
30	27	F	4 20	7 40	Commemoration de saint Paul Apôt. doub. avec mem. de s. Pierre, & de l'oct. de la N s. Iean-B.

Le 14. on fait la Transla-tion de s. Exupere Evêque de Toulouse, double; on transfera s. Basile le 15.

JUILLET.

Depuis le premier jusqu'au dernier de ce mois, les jours seront diminuez de de 23. minutes le matin, & 23. minutes le soir.

Jours du mois.	Lunaisons.	Lettres domin.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	
			h. m.	h. m.	
1	26	G	4. 20	7. 30	L'oct. de la Nat. de s. Jean-Bapt. doub. memoire de l'oct. des Apôtres.
2	25	A	4. 21	7. 39	Visit. de la V. Marie, doub. maj. mem. de l'oct. & de ss. Proceſſe M&artinian mart.
3	24	B	4. 21	7. 39	De l'octave des Apôtres.
4	23	C	4. 21	7. 38	De l'octave des Apôtres.
5	22	D	4. 22	7. 38	De l'octave des Apôtres.
6	21	E	4. 22	7. 37	L'oct. des Apôt. s. Pierre & s. Paul, double.
7	20 ●	F	4. 23	7. 37	Toulouſe s. Martial Ev. d.
8	19	G	4. 23	7. 36	Ste. Elizab. Reine de Portugal, veuve, du 3. ordre, double majeur.
9	18	A	4. 24	7. 36	S. Nicolas & ſes Compagnons, mart. de Gorcom. double majeur.
10	17	B	4. 25	7. 35	Des ſept Freres mart. & des ss. Ruffine, & ſeconde mart. ſemi-double.
11	16	C	4. 25	7. 34	s. Pie Pape & mart. ſimp.
12	15	D	4. 26	7. 33	Jean Galbert Abbé, do. b. & mem. des ss. Narbor & Felix martirs.
13	14	E	4. 27	7. 32	S. Anaclet Pap. & m. ſem. d.
14	13	F	4. 27	7. 32	s. Bonavent. Evêq. & conf. doct. de la 2. cl. avec oct.

Jours du mois.	Lunaisons.	Lettres domin.	Lever du Soleil h. m.	Coucher du Soleil. h. m.	
15	12	G	4. 28	7. 32	s. Henry Empereur conf. semi-d. mem. de l'oct. *à Toulouse, double.*
16	11	A	4. 29	7. 31	La Fête B. V. Marie de Montcarmel, d. maj. *Il eſt de precepte pour toute l'Egliſe par un Decret de la Sacrée Congregat. du 24. Septembre 1726. & mem. de l'oct. de s. Bonav.*
17	10	B	4. 30	7. 30	s. Alexis ſemi-d. avec memoire de l'oct. ave.
18	9	C	4. 30	7. 29	De l'oct. s. Bonav. ſemi-d. avec mem. de ste. Simphoroſe & de ſept fils m.
19	8	D	4. 31	7. 28	De l'oct. de s. Bonavent.
20	7	E	4. 32	7. 27	ste. Marg. vierg. & matt. d. mem. de l'oct. s. Bon.
21	6	F	4. 33	7. 27	L'oct. de s. Bonav. doub. avec mem. de ste. Praxide vierge.
22	5	G	4. 34	7. 26	ste. Marie Magd. double.
23	4	A	4. 35	7. 25	s. Apollinaire Evêq. & m. d.
24	3	B	4. 36	7. 24	Vigil. s. Jacques s. Franç. Solan d. de la 2. cl. avec oct. *dans les 3. ordres de s. Franç. par un Decret de la S. Congregat. du 5. Avril 1727.*

JUILLET.

Jour du mois.	Lunaisons.	Lettres dominic.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	
			h. m.	h. m.	
25	2	C	4, 37	7, 23	s. Jacques Apôtre, d. de la 2. cl. mem. de s. Christop. mart. à Laudes seulem.
26	1	D	4, 38	7, 22	ste. Anne mere de la vierg. Marie, d. maj. mem. de l'oct. s. François.
27	*	E	4, 39	7, 21	B. Chanegonde, Reine & Vierg. d. *par un Decret de la S. C. R. du 7. Juil.* 1725. avec mem. de l'oct. de s. Franç. & s. Panteleon martir.
28	29	F	4, 40	7, 20	s. Nazaire Celee & Victor Pap. & mart. & s Innoc. Pap. conf. semi-d. avec mem. de l'octave.
29	28	G	4, 41	7, 19	ste. Marthe vierge semi-d. mem. de l'oct. des ss. Felix Pap. *simp. Fauſtin & Beatrix martirs.*
30	27	A	4, 42	7, 18	De l'oct. de s. Franç. Solan avec mem. de ss. Abdon & Sennen, martirs.
31	26	B	4, 43	7, 16	s. Ignace conf. d. oct. s. Franç. Solan d. *Aux 3. Ordres, on transfere s Ignace, au premier jours non empêché de l'Office de 9. Leçons.*

AOUST.

Jours du mois.	Lumisons.	Lettres domin.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Depuis le premier de ce mois, jusqu'au dernier, les jours auront diminué de 40. minutes le matin, & 40. minutes le soir.
			h. m.	h. m.	
1	25.24	C	4, 44	7, 15	S. Pierre aux Liens doub. maj mem. des ss. Machabées, martirs.
2	23	D	4, 45	7, 14	Dedicace de N. Dame des Anges doub. maj. mem. de s. Etien. Pape martir.
3	22	E	4, 46	7, 13	Invent. s. Etienne premier mart. semi-d. à Toulouse Fête 1. cl. avec octave.
4	21	F	4, 47	7, 12	s. Dominiq. conf. doub. 2. cl. avec octave.
5	20	G	4, 49	7, 10	Dedicace de ste Marie aux Neges d. majeur mem. de l'oct. s. Dominique.
6	19	A	4, 50	7, 9	Transfig. de N. S. doub. maj. mem. de l'oct. & des ss. Xiste Pape & martir.
7	18	B	4, 51	7, 8	s. Caëtan conf. semi-d. avec mem. de l'oct. & de s. Donat martir.
8	17	C	4, 52	7, 7	ss. Cyriaque, Largue & Smaragde mart. s. d. mem. de l'oct. s. Dom.
9	16	D	4, 54	7, 6	De l'oct. semi-d. mem. de la Vig. & de s. Ro-

Lunaisons	Lettres domin	Lever du Soleil h m	Coucher du Soleil h m	
				main martir.
15	E	4, 55	7, 4	s. Laurens mart. d. de la 2. cl. avec octave.
14	F	4, 56	7, 3	L'oct. de s. Dominique d. avec mem. de l'oct. s. Laurens ss. Tiburce & Susanne mart.
13	G	4, 58	7, 2	ste Claire doub. de la 2. cl. avec oct. sans mem. de l'oct. de s. Laurens.
12	A	4, 59	7, 0	De l'oct. de s. Laurens mart. ste. Claire, ss. Hypol. & Cassian m. sont les Patrons de l'Eglise des Capucins de Toulouse, où leurs Reliques réposent, d. de la 1. cl. avec oct. & Indulg. Pleniere.
11	B	5, 0	6, 59	Octav. s. Laurens avec m. de l'oct. ste. Claire de la Vig. & de s. Eusebe conf.
10	C	5, 1	6, 58	Assompt. de N.D. d. de 1. cl. avec octave.
9	D	5, 3	6, 56	s. Hyacint. ou de s. Roch d. mem. des oct. de l'Ass. s. Lau. & Claire.
8	E	5, 4	6, 55	Oct. de s. Laur. d. m. des oct. de l'Ass. ste Claire.

AOUST.

Jours du mois.	Lunaisons	Lettres dom.	Soleil Lever du	Soleil Coucher du	
			h. m.	h. m.	
18	7	F	5,	5 6, 54	Oct. de la vierg. mem. ste Clair. & s. Agap. m.
19	6	G	5,	7 6, 52	s. Loüis Evêq. d. de la 2. cl. avec oct. mem. de ste Claire.
20	5	A	5,	8 6, 51	s. Bern. Abbé d. mem. de l'oct de la v. & s. Loüis
21	4	B	5,	10 6, 50	Oct. de l'Assompt. semi-d. mem. de s. Loüis Ev.
22	3	C	5,	12 6, 48	Oct. de la B. V. M. doub: mem. s. Loüis ss Thimotée. Hypol. & Simploroſe martirs.
23	2	D	5,	12 6, 47	s. Philip. Beniti conf. d. com. oct. s. Loüis vig.
24	1	E	5,	14 6, 46	s. Barth. Ap. d. de la 2. cl.
25	*	F	5,	15 6, 44	s. Loüis Roi de France, d. avec m. s. Loüis Ev.
26	29	G	5,	16 6, 43	L'oct. de s. Loüis Evêq: d. avec mem. s. Zepherin Pape mart.
27	28	A	5,	18 6, 41	
28	27	B	5,	19 6, 40	s. Auguſtin Evêq. doct: d. m. de s. Hermes m.
29	26	G	5,	21 6, 39	Decol. de s. Jean-Bapt. d. mem. de ste. Sabine.
30	25	D	5,	22 6, 37	ss. Felix & Adacte mart. ſimp. la Dedic. del'Egl. de Toul. doub. 1. cl.
31	24	E	5,	24 6, 36	s. Raym. conf. Nonat d.

SEPTEMBRE.

Lunaisons.	Lettres domin.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	*Depuis le premier de ce mois, jusqu'au dernier, les jours seront diminuez de 43 minutes le matin, & de 43. minutes le soir.*
		h m	h. m	
23	F	5, 25	6, 34	s. Gilles Abbé simp. mem. des 12. Freres martirs.
22	G	5, 26	6, 33	s. Etien; Roy d'Ongr. s.d.
21	A	5, 28	6, 31	
20	B	5, 29	6, 30	Transl. de ste Rose de Viterbe d: 2. cl. avec oct:
19	C	5, 31	6, 28	Oct. de ste Rose semi-d. Toul. s. Laurens, Justin Evêq. & conf semi-d.
18	D	5, 32	6, 27	Oct. de ste Rose semi-d. Toul. oct. de la dedic. d.
17	E	5 34	6, 26	Oct de ste Rose semi-d.
16	F	5, 35	6, 24	Nativité de la Vierge M. doub. de la 2: cl. avec oct. mem. s. Adrien. m.
15	G	5, 37	6, 23	Oct. de la Nativité mem. de ste Rose & de s. Gorgan, martir.
14	A	5, 38	6, 21	s. Nicolas Tolentin conf. doub. mem. des octav.
13	B	5, 40	6, 20	Oct. de ste Rose d. mem. de ss. Prote & Hyac. m.
12	C	5, 41	6, 18	Le Dimanche après la Nativité on fait la Fête du s. Nom de Marie d. maj.
11	D	5, 42	6, 17	De l'oct. semi-double.
10	E	5, 44	6, 15	Exaltat. de la ste Croix d: maj. avec mem. de l'oct. de la Nativité.

Jour du mois.	Lunaisons.	Lettres dom.	Soleil levé. h. m.	Soleil couché. h. m.	
15	9	F	5, 45	6, 14	Oct. de la Nativ. d. mem. de s. Nicodeme martir.
16	8	G	5, 47	6, 12	Ss. Corneille & Cypr. Pap. & mart. f. d. mem. de ss. Euphemie & Lucie m.
17	7	A	5, 48	6, 11	Impreſſion des Stimagtes de N. P. s. Franç. d. 2. claſſ. Indulg. Pleniere.
18	6	B	5, 50	6, 9	s. Thomas de Villeneuve Evêq. & conf. ſemi-d
19	5	C	5, 51	6, 8	s. Janvier Evêq. & mart. & ſes Compagn. doub.
20	4	D	5, 53	6, 6	s. Euſtache & ſes Compag: mart. d. & mem. de la Vig.
21	3	F	5, 54	6, 5	s. Matt. Apôt. & Evang. d. de la 2 claſſe.
22	2	F	5, 56	6, 3	s. Maurice & ſes Compagn. mart ſimple.
23	1	G	5, 57	6, 2	s. Lin Pap & mart. ſem. d. mem. de ste Tecle, v. & m.
24	*	A	5, 59	6, 0	N D de la Merci d. maj.
25	29	B	6, 0	5, 59	
26	28	C	6, 2	5, 57	ss Cypr. & Juſtine m. ſimp.
27	27	D	6, 3	5, 56	ss. Coſme & Damien ſ. d.
28	26	E	6, 5	5, 54	s. Vvencellas m. ſem. d. à devotion, Toul. s. Exup. Evêq. doub. maj.
29	25 24	F	6, 6	5, 53	Dedic s. Mich d. de la 2. cl.
30	23	G	6, 8	5, 5	s. Jerôm. Pr. conf. Docteur de l'Egliſe double.

... du mois.	Lunaisons.	Lettres domin.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	*Depuis le premier de ce mois jusqu'au dernier, les jours diminueront de 44. minutes le matin, & de 44 minutes le soir.*
			h m.	h m	
1	22	A	6, 9	5, 50	s. Remi Evêq. & conf. d.
2	21	B	6, 11	5, 49	ss. Anges Gardiens d. le 1. Dim. Octob. on fait l'office de la solemnité du Rosaire.
3	20	C	6, 12	5, 47	Transl. de ste Claire vierge d. avec mem. de la vig.
4	19	D	6, 14	5, 46	Notre Pere s. Franç. conf. d. 1. class. avec octave.
5	18	E	6, 15	5, 44	De l'oct. mem. de s. Placide & de ses Comp. mart.
6	17	F	6, 17	5, 43	s. Brune conf. d. m. de l'oct.
7	16	G	6, 18	5, 41	De l'oct. mem. s. Marc Pape & des ss. Serge, Bacchus, Marcel, Apulée mart.
8	15	A	6, 20	5, 40	ste Brigite veuve double, mem. de l'octave.
9	14	B	6, 21	5, 38	ss. Denis, Rustique & Eleutere mart. semi-double, mem. de l'octave.
10	13	C	6, 23	5, 37	S. Franç. de Borgia conf. semi-d. mem. de l'octav.
11	12	D	6, 24	5, 35	L'oct. de N. P. S. Franç. d.
12	11	E	6 26	5, 34	s. Elzear conf. semi-doub.
13	10	F	6, 27	5, 32	s Daniel & ses Comp. m. doub. de la 2. class.
14	9	G	6, 29	5, 31	s. Calixte Pape & m. s. d.
15	8	A	6, 30	5, 29	ste Therese double.
16	7	B	6, 31	5, 28	s. Edouar Roi d'Angleterre

OCTOBRE.

Jour du mois.	Lunaisons.	Lettres domin.	Lever du Soleil	Coucher du Soleil	
			h. m	h m.	conf. semi-d. Toul: saint Bertrand Evêq. doub.
17	6	C	6, 33	5, 26	Ste Heudevige Duchesse de Pologne, veuve, s. d.
18	5	D	6, 34	5, 25	s. Luc Evang. d. de la 2 cl.
19	4	E	6, 36	5, 24	s. Pierre d'Alcantera conf. d. de la 2. cl avec oct. Indulgence Pleniere.
20	3	F	6, 37	5, 22	De l'oct. semi-double.
21	2	G	6, 39	5, 21	ste Ursule & ses Comp. v. & mart. d mem. de l'oct. & s. Hilarion Abbé.
22	1	A	6, 40	5, 19	De l'oct. sem. double.
23	*	B	6, 42	5, 18	s. Jean Capistran d. de la 2. cl. avec oct. Indulg. Pl.
24	29	C	6, 43	5, 16	De l'oct. de s. Pierre sem. d. mem. de l'oct. de s. Jean.
25	28	D	6, 44	5, 15	De l'oct. de s. Pierre, mem. des ss. Chrisante & Darie mart.
26	27	E	6, 46	5, 14	Oct. de s. Pierre d. avec mem. de s. Evariste Pap. martir.
27	26	F	6, 47	5, 12	vig Transl. de s. Yves conf. semi-d. mem. de la vigil. au 3. Ordre doub. maj.
28	25	G	6, 48	5, 11	S. Simon & Jude Apôt. d. de la 2. classe.
29	24	A	6, 50	5, 10	Octave de s. Jean semi-d.
30	23	B	6, 51	5, 8	L'oct. de s. Jean double,
31	22	C	6, 53	5, 7	Vig. de tous les Saints.

Lunaison.	Lett. domin.	Soleil. Lever du	Soleil. Coucher du	*Depuis le premier de ce mois jusqu'au dernier, les jours diminueront de 32 minutes le matin, & 31 minutes le soir.*
		h. m.	h. m	
21	D	6, 54	5, 6	La Fête de tous les Saints, d de la 1 cl. avec oct.
20	E	6, 55	5, 5	De l'oct. des ss semi-doub. com. des Fidéles trép. d.
19	F	6, 57	5, 3	De l'octave.
18	G	6, 58	5, 2	s. Charles Evêq. conf. d. mem. de l'oct & des ss. Vital & Agricole mart.
17	A	6 59	5, 1	De l'octave semi-double,
16	B	7, 0	4, 59	De l'octave semi-double,
15	C	7, 2	4, 58	De l'octave semi-double,
14	D	7, 3	4, 57	L'oct. de tous les Saints d. mem. des 4. ss. Couron.
13	E	7, 4	4, 55	La Dedic. de s. Sauveur d. mem. de s. Theod. m
12	F	7, 5	4, 54	Transl. de s. Loüis Evêq. doub. mem. de ss. Trip. ses Compagn. martirs.
11	G	7, 6	4, 53	s. Martin Evêq. conf d. avec me. de s Menne m.
10	A	7, 7	4, 52	s. Didace conf. d. de la 2. class. avec octave.
9	B	7, 8	4, 51	s. Martin Pape & mart. s. doub. mem. de l'octav.
8	C	7, 9	4, 50	De l'octave s. Didace, s. d.
7	D	7, 11	4, 48	De l'oct. s. Didace,
6	E	7, 12	4 47	De l'octave.
5	F	7, 13	4, 46	B. Salo née Reine de Galatie, vierg. d. mem. de l'oct.
4	G	7, 15	4, 45	La Dedic. de s. Pierre & de

NOVEMBRE.

Jours du m.	Lunaisons.	Lettr. dom.	Lever au Soleil h	Lever au Soleil m	Coucher du Soleil h	Coucher du Soleil m	
							s. Paul d. mem de l'oct.
19	3	A	7	16	4	44	Oct. de s. Didac. d. mem. de s. Pontian Pap. & m.
20	2	B	7	17	4	43	s. Felix de Valois conf. d.
21	1	C	7	18	4	42	Preſent. de N. D. d. maj.
22	*	D	7	19	4	41	ste Cecile vierg. & m. d.
23	29	E	7	20	4	40	s. Clement Pap & m. ſemi-d. mem. ste Felicité martire.
24	28	F	7	21	4	39	s. Gregoir. Taumaturge Evêq. ſemi-d. mem. de s. Chryſogon m.
25	27	G	7	22	4	38	ste Cather. v. & mart. d.
26	26	A	7	23	4	37	La Fête de tous les ss des 3. Ordres doub. 2. cl. m. de s. Pierre Evéq. & mart.
27	25. 24	B	7	25	4	36	ste Elizab. v. doub. min.
28	23	C	7	24	4	35	s. Jacques de la Marche conf. d. de la 2. cl. avec oct. pour les 3. Ordres de s. Franç. *par un Decret de la ſac. Cong. des Rites du 5. Avr. 1727.*
29	22	D	7	25	4	34	Vig. s. *André*. s. André Avelin conf. ſemi-d.*
30	21	E	7	26	4	34	s. André Ap. d. de la 2. cl.

* *Par un Decret de la ſacrée Congreg. des Rites du 7. Juillet 1725. mem. de l'oct. de s. Saturnin, & de la vig. s. Saturnin Evêq. de Toulouſe doub. de la premiere claſſe, avec octav. on ne ſera rien de la vig. ni de s. Saturnin martir.*

DECEMBRE.

DECEMBRE.

Jour du mois.	Lunaisons.	Lettres dom.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	*Depuis le premier jusqu'au 22. les jours diminueront de 7. m. le matin & de 7. m. le soir. Et depuis le 22. jusqu'au dernier, ils croît. de 2. m. le mat & 2. m. le soir*
			h. m.	h. m.	
1	20	F	7, 27	4, 33	De l'oct de s. Jacques de la Marche semi-double.
2	19	G	7, 27	4, 33	Ste Bibiane vierg & mart. semi-d mem de l'octav.
3	18	A	7, 28	4, 32	s Franç. Xavier conf. d. avec m de l'oct. s. Jacqu.
4	17	B	7, 29	4, 31	ste Barbe v. & m. d. mem. de l'octave s. Jacques.
5	16	C	7, 29	4, 31	Oct. de s. Jaques, d. avec m. de s. Sabas Abbé.
6	15	D	7, 30	4, 30	s. Nicolas Evêq. & conf. d. Toul. oct. s. Saturn. Evêq. & martir, double.
7	14	E	7, 30	4, 30	S Ambroise Evêq. conf & Doct. de l'Eglise, doub.
8	13	F	7, 31	4, 29	La Concept de la V Marie d de la 1 cl avec oct. Indulgence Pleniere.
9	12	G	7, 31	4, 29	De l'oct mem de la Ferie.
10	11	A	7, 32	4, 28	De l'oct mem. de la Ferie & de s. Melchiade Pap m.
11	10	B	7, 32	4, 28	s. Damase Pap. sem. d. mem de l'oct. & de la Ferie.
12	9	C	7, 33	4, 27	De l'oct semi-d m de la Ferie.
13	8	D	7, 33	4, 27	ste Luce v & mart. doub mem de l'oct. & de la Ferie
14	7	E	7, 33	4, 27	De l'oct. semi-d. mem. de

Jours du m.	Lunaisons.	Lett. domin.	Lever du Soleil. h. m.	Coucher du Soleil. h. m.	
					la Ferie. Toul. s. Honorat Evêq. & conf. doub.
25	6	F	7, 33	4, 27	L'oct. de la Concept. doub. mem. de la Ferie s. Eusebe Evêq. & Vercell m.
26	5	G	7, 34	4, 26	
27	4	A	7, 34	4, 26	Ici commence les Antiennes qui precedent les huit jours avant Noël.
28	3	B	7, 34	4, 26	
29	2	C	7, 34	4, 26	
30	1	D	7, 34	4, 26	Vigile.
31	*	E	7, 34	4, 26	s. Thomas Apôt. d. de la 2. cl. mem. de la Ferie.
22	29	F	7, 34	4, 26	
23	28	G	7, 34	4, 26	
24	27	A	7, 34	4, 26	Vig. de N S. Jesus-Christ.
25	26	B	7, 34	4, 26	Nativité de N Seign. d. 1. classe. avec octave.
26	25	C	7, 34	4, 26	s. Etien. mart. d. de la 2. cl. avec oct. mem. de l'oct. de la Nativité.
27	24	D	7, 34	4, 26	s. Jean-Bapt Evang. d. de la 2 cl. avec oct. m des oct.
28	23	E	7, 34	4, 26	Les ss. Innoc. mart. d. de la 2. cl. avec oct. m. des oct.
29	22	F	7, 33	4, 27	s. Thom. de Cantorbie Ev. & m. semi-d. m. des oct.
30	21	G	7, 33	4, 27	Dimanche dans l'oct. ou de l'oct. de la Nat. m. des oct.
31	20	A	7, 32	4, 28	s. Silvestre Pape dou. avec mem. des octaves.

DU CALENDRIER

ET

DE SA REFORME.

LE Calendrier Gregorien prend ſon origine de Romulus : Ce premier Roi des Romains, lors du commencement de la Fondation de Rome, qui arriva ſept cens cinquante-trois ans avant la Naiſſance de Notre-Seigneur, diviſa l'année en dix mois, qu'il fit commencer en Mars. Ce Prince donna 30. jours aux uns, & 31. jours aux autres ; en ſorte que toute l'année étoit de trois cens quatre jours. Numa Pompilius, qui ſucceda à Romulus, y ajouta deux mois, ſçavoir, Janvier & Février, qu'il

fit commencer au jour de la premiere nouvelle Lune, qui se rencontra cette année-là, huit jours après le solstice d'Hyver, & ce fut le premier mois de l'année, au lieu de celui de Mars, comme il étoit auparavant. Il fit l'année de 355. jours, suivant en cela à peu-près l'année Lunaire des Grecs, laquelle étoit alors de 354. jours, comme font encore à present les Turcs : Et pour faire convenir l'année Solaire avec son Année, ce Prince ordonna que de deux ans en deux ans, on ajouteroit un mois, qui auroit alternativement 22. & 23. jours ; & on appelloit ce mois *Intercalaire*, & cette intercalation se faisoit entre le 23. & le 24. Février. Ce Calendrier par la faute des Pontifes, à qui on en avoit confié le soin, auroit dans la suite des tems causé tant de desordres dans les Saisons, qu'elles étoient toutes dereglées. Les Fêtes du Printems se faisoient en

Automne ; celles de la Moiſſon en Hyver, ce qui obligea Jules-Ceſar, premier Empereur des-Romains leur Souverain Pontife, d'y remedier 48. ans avant la venuë de JESUS-CHRIST. Pour cet effet il conſulta Sozigenes, grand Aſtronome d'Alexandrie, qui regla l'Année ſuivant le cours du Soleil à 365. jours 6. heures ; ces ſix heures, qui eſt le quart du jour, faiſoient un jour de quatre en quatre ans, lequel jour fut inſeré après le 24. de Février, que les Romains appelloient le ſixiéme des Calendes de Mars ; tellement qu'après avoir compté trois Années de ſuite, compoſées de 365. jours chacune, on comptoit la quatriéme de 366 jours, en donnant 29. jours au mois de Février de cette quatriéme Année, au lieu de 28. qu'il y a dans les autres : Et parce que ce jour ainſi ajouté immediatement après le vingt-quatre Fevrier, qui

étoit le ſixiéme avant les Calendes de Mars, ſe comptoit *bis ſexto Calendas Martii*, c'eſt-à dire, le ſecond ſixiéme avant les Calendes de Mars. L'année dans laquelle il fut inſeré, fut nommée Biſſextile, les autres prirent le nom d'année commune. L'Année qui preceda l'Année Julienne fut de 15. mois, faiſant 445. jours, ce qui la fit appeller l'Année de Confuſion.

Ce Calendrier, dont nous venons de parler, eut beſoin d'être corrigé, pour que le Myſtére de la Reſurrection du Fils de Dieu fût célébré dans le tems de l'Année qu'il a été operé: Pour cet effet l'Egliſe ordonna que la Célébration de la Pâque dépendroit de l'équinoxe du Printems, & de la Lune Paſcale: On appelle Lune Paſcale, celle dont le quatorziéme jour arrive après l'équinoxe du Printems, & Pâques doit être, ſelon la regle de l'Egliſe, le premier Dimanche

après le quatorziéme. Au tems du Concile de Nicée * tenu l'an 325. où étoient assemblez 318. Evêques en presence du Grand Constantin sous le Pape Sylvestre, les termes des nouvelles Lunes Pascales furent marquées au 8. de Mars, jusques au cinquiéme jour d'Avril inclusivement; & les termes des quatorziéme Lunes Pascales au 21. de Mars jusqu'au 18. Avril inclusivement. Si ce jour se trouve un Dimanche, pour ne judaïser pas, on célébrera la Pâque le Dimanche suivant; & l'équinoxe du Printems fut fixé au 21. de Mars de l'Année Julienne; mais comme elle étoit plus longue que l'Année Astronomique vraie, l'équinoxe du Printems arrivoit toûjours depuis ce tems-là plutôt qu'on ne comptoit, & avançoit vers le commencement de Mars; de sorte qu'à la fin il se-

* *Ville de Bythinie dans l'Asie Minerve, presentement appellée par les Turcs*, Isnich.

roit arrivé en Janvier & Decembre, & on auroit fait la Fête de Noël en Eté. Ce fut pour le remettre au 21. de Mars que le Pape Gregoire XIII. retrancha 10. jours de l'Année 1582. & pour le fixer éternellement au 21. de Mars, il ordonna que de 400. ans, en 400. ans, on retrancheroit trois Biſſextiles : nonobſtant ces trois centiémes biſſextiles ſuprimez, je trouve que depuis l'an 1600. juſqu'à 73600. il y aura encore dix jours à retrancher, & voici de quelle maniere je le prouve.

L'Année Julienne eſt plus longue que l'Année Aſtronomique d'onze minutes. A chaque Année biſſextile on donne 44. minutes de trop. Ces 44. minutes multipliées par 400. donnent 4400. minutes, ce qui compoſe trois jours une heure & vingt minutes ; ces trois jours ſont retranchez par l'equation ſolaire de chaque quatre

ſiécles,

siécles, mais il reste une heure 20. min. de plus. Cette heure 20. minutes en 7200. ans font un jour d'augmentation, ce qui arrivera en l'an 8800. & en 16000. il y aura deux jours: Et si l'on ajoûte toûjours 7200. pour déterminer les années suivantes, on trouvera que ladite année 73600. l'équinoxe du Printems sera compté dix jours plus tard qu'il n'eût dû être. Il est aisé de corriger cette erreur, il n'y a qu'à rendre l'année commune de chaque 7200. ans, qui devroit être bissextile, ne le sera pas, à commencer à ladite année 8800. ainsi des autres, comme en 16000. 23200. &c. Par cette équation l'équinoxe du Printems se trouve fixé pour toûjours au 21. de Mars.

Il reste maintenant à corriger les Epactes des Tables Pascales: Il est certain, selon la remarque des Astronomes, & du fameux Cassini, de l'Academie Royale des

Sciences de Paris, qu'il n'y auroit nulle reforme à faire au Calendrier, ſi dans le tems de la reforme on avoit ſuivi exactement le projet que le Pape Gregoire XIII. en avoit fait, où il dit dans la Bulle qu'il adreſſa à tout le Peuple Chrêtien, *qu'il a pris ſoin que les Lunes ayent été remiſes aux places anciennes, qui s'en étoient écartées de quatre jours, & un peu plus.* Cependant il eſt vrai que dans l'execution de la reforme du Calendrier, on ne compta que ſur trois jours; de là vient que la pleine Lune Aſtronomique vient ſouvent un, & quelque fois deux jours avant le 14. de la Lune Paſcale, marquée dans le Calendrier. Si la pleine Lune Aſtronomique arrive un Samedi, la Fête de Pâques auroit dû être le Dimanche ſuivant. Mais comme le Calendrier donne le 14. de la Lune un jour plus tard, c'eſt-à-dire le Dimanche, la Fête

eſt tranſportée au Dimanche d'aprés, huit jours plus tard qu'elle ne doit l'être, ce qui arrivera aux années 1744. 1766. 1778. 1819. 1843. 1908. &c.

Tout au contraire, il arrive par la même raiſon, que l'on célébre la Pâque un mois trop tôt, lorſque la pleine Lune Aſtronomique tombe le vingt de Mars. Il faudroit attendre la pleine Lune ſuivante, parce que ce ſera la Paſcale; mais le Calendrier donnera le 14. de la Lune le 21. de Mars, & par conſequent on la prendra pour Paſcale, & on la célébrera le Dimanche qui la ſuit immediatement, ce qui arrivera en 1742. où nous aurons d'Epacte 23. en 1761. 1780. 1799. 1924. 1962. 1981. &c.

Pour corriger ce défaut, on n'a qu'à ſuivre la Table de mes Epactes, & l'on trouvera que j'ai rendu aux Tables Paſcales toute la

juſteſſe que l'on s'étoit propoſée au tems de la reforme.

Par exemple. A l'Epacte 15. lettre Dominicale D qui marque la Fête de Pâque le 5. d'Avril, ſa reforme doit être au 29. Mars, où eſt 17. d'Epacte.

A l'Epacte 1. lettre D, qui aſſigne la Pâque le 19. Avril, elle doit être le 12. dudit mois où eſt le chiffre 3. qui eſt la reforme de l'Epacte 1.

A l'Epacte 7. lettre E, la Pâque eſt au 13. d'Avril, elle doit être au 6. dudit mois, où eſt le chiffre 9. qui eſt la reforme de 7.

A l'Epacte 28. lett. G 22. Avril, on doit la célébrer le 15. où eſt l'étoile *, elle eſt la reforme de 28.

A l'Epacte 18. lettre A, le 2. Avril, prenez 20. qui eſt au premier rang, & vous trouverez que c'eſt le 26. Mars que la Pâque devroit ſe célébrer, & non pas le 2. Avril.

A l'Epacte

A l'Epacte 4. lettre A 16. Avril, ſa reforme eſt au 9. dudit mois, où eſt le chiffre 6.

A l'Epacte 3. lettre B, la Pâque eſt le 17. Avril, ſa reforme eſt, au 10. dudit mois, Epacte 5.

A l'Epacte 26. lettre B 24. Avril, la Pâque doit être le 17. dudit mois, Epacte 28.

A l'Epacte 22. lettre E, on célébre la Pâque le même jour que les Juifs, qui eſt le 23. Mars, ſa reforme eſt au 30. dudit mois.

Les 22. & 23. d'Epacte doivent être mis au ſecond rang; il en eſt de même des Epactes 6. & 7. let. G. La Pâque qui eſt le 8. Avril, doit être le 15. dudit mois; ces deux chiffres 7. & 6. doivent être placez au rang ſuivant.

Et enfin à l'Epacte 23. lettres D, E, F, G, A, B, C, qui avancent la Pâque un mois, on trouvera leur reforme en prenant l'Epacte 25. aux 7. lettres Dominicales, à la place de 23.

Il faut remarquer que dans le Cycle des nouvelles Epactes, il y a dix-neuf pleines Lunes Paſcales, qui arrivent un Dimanche. Il faut ſelon la regle de l'Egliſe célébrer la Pâque le Dimanche ſuivant ; la lettre Dominicale d'après vous indiquera dans la colomne des Lunaiſons, le jour qu'on doit la fêter. C'eſt pourquoi dans la Table Paſcale il faudra laiſſer ces Epactes dans leur rang, & prendre les mêmes Epactes, & les placer un rang plus bas avec les anciennes : Par exemple.

A l'Epacte 13. lettre A, qui marque la Pâque le 2. Avril, & qui eſt le jour de la pleine Lune, il faudra mettre ce chiffre 13. avec 11. au troiſiéme rang dans une même caſe, qui répond au 9. d'Avril, comme il eſt ici marqué (11. 13.) ainſi des autres. En ſuivant cette reforme, les Fêtes mobiles ſe trouveront aux places anciennes & aux vraies Lunaiſons, ſelon l'ordre de l'Egliſe.

Expli

cle

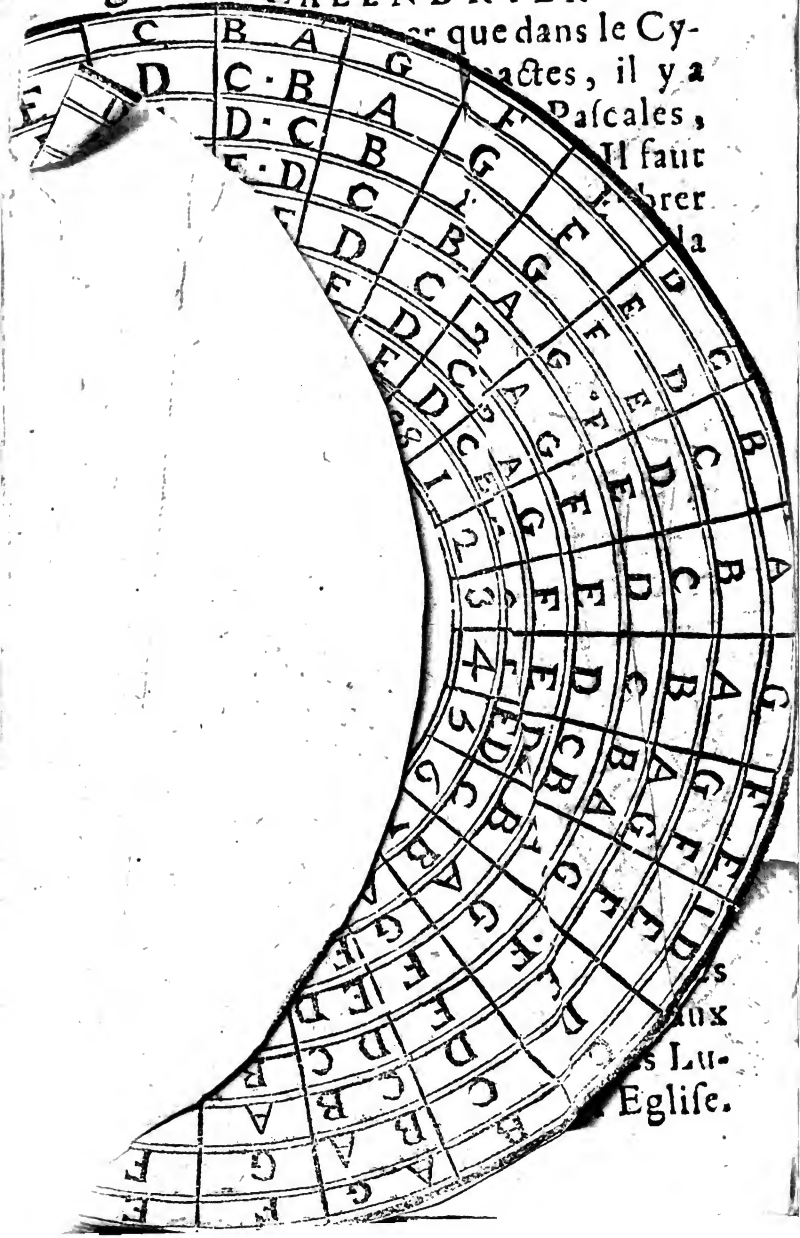

...er que dans le Cy-
...actes, il y a
... Paſcales,
... Il faut
...brer
...la
...s
...ux
...s Lu-
... Egliſe.

Explication de la Roüe du Cycle Solaire, ou Lettres Dominicales, & ſon uſage.

LE Cycle Solaire, ou Lettres Dominicales, eſt une circulation perpetuelle de vingt-huit années, après laquelle toutes les Lettres qui ſont marquées dans les colomnes des mois & de la Roüe, indiquent le Dimanche & les jours de la ſemaine; & ces mêmes Lettres y ſervent dans le même ordre qu'auparavant. Dans les années biſſextiles, il y a deux lettres Dominicales. Celle qui eſt ſous la main gauche, ſert depuis Janvier juſqu'au 24. Février; & celle qui eſt ſous la droite ſert pour le reſte de l'année. La lettre Dominicale de cette année 1727. eſt E, le nombre du Cycle Solaire eſt 28. La Roüe eſt di-

viſée en ſept cercles ; chacun contient dans ſa circonference un Cycle, ce qui rend cette Roüe perpetuele. Sçavoir, le premier cercle ſervira juſqu'à la fin de 1800. qui aura pour lettre Dominicale E, nombre 17. Le ſecond cercle ſera pour 1801. nombre 18. lettre D ; alors il faudra changer l'étiquette, parce que le Dimanche ſe trouve le Lundi, on en fera de même dans les autres ſiécles. Le troiſiéme cercle ſervira pour 1901. nombre 6. lettre F, &c. Et enfin le dernier cercle, qui eſt le ſeptiéme, ſervira pour l'année 2501. nombre 18. lettre B. Pour l'année 2601. on recommencera au premier cercle, nombre 6. lettre D, & ainſi de même juſques à l'infini. En ſuivant cette métôde, on trouvera le retranchement de trois biſſextiles, qu'il faut faire de 400. en 400. ans.

Outre la Roüe du Cycle Solaire, il y a l'étiquette ou regle, où ſont

ma

BIBLIOTECA NAZIONALE V.E. ROMA

c

C

en 35. colonnes, distingue

il y a le regle, ou ſont

marquez les jours de la ſemaine, à qui les Gentils ont donné le nom des ſept Planetes.

Le premier jour a pris ſon nom du Soleil, qui eſt à preſent le Dimanche. Le Lundi, qui eſt le ſecond, celui de la Lune; le troiſiéme, celui de Mars; le quatriéme, celui de Mercure; le cinquiéme, celui de Jupiter; le ſixiéme, celui de Venus; & le ſeptiéme celui de Saturne: On a retenu ces noms anciens, excepté le jour du Soleil, qu'on appelle Dimanche, en mémoire de la Reſurrection de Notre-Seigneur.

BIBLIOTECA ROMA

Explication de la Roüe des Fêtes mobiles.

LA Roüe des Fêtes mobiles, eſt un recüeil des lettres Dominicales & des Epactes du Calendrier Gregorien: Cette Roüe eſt diviſée en 35. colomnes, diſtinguées par

cinq Lettres de chacune des ſept lettres Dominicales. Ces colomnes ſont ſoû-diviſées en 13. parties par des cercles concentriques, qui marquent la lettre Dominicale, l'Epacte de chaque année, & les Fêtes mobiles pour toûjours, comme celle de Pâques & des autres qui en dépendent.

Le premier cercle marque la lettre Dominicale des années courantes. Le deuxiéme, troiſiéme & quatriéme cercles ſont les Epactes des années qui arriveront, avec la même lettre pour trouver les Fêtes mobiles, qui ſeront les mêmes marquées dans la colomne.

Le cinquiéme indique le nombre des Dimanches depuis les Rois juſqu'à la Septuageſime. Le ſixiéme, le Dimanche de la Septuageſime; le ſeptiéme, le Mecredi des Cendres; le huitiéme, le jour de Pâques; le neuviéme, l'Aſcenſion de Notre-Seigneur; le dixiéme,

assigne le jour de la Pentecôte ; le onziéme, la Fête-Dieu ; le douziéme, marque le nombre des Dimanches qu'il y a depuis la Pentecôte, juſqu'à l'Avent : Et enfin le dernier cercle donne le quantiéme du mois du premier Dimanche de l'Avent.

USAGE.

Pour avoir les Fêtes mobiles, il faut toûjours prendre l'Epacte ancienne, & la lettre Dominicale de l'année courante. La lettre Dominicale de cette année 1727. eſt E. l'Epacte eſt 7. Cherchez E dans la quatriéme colomne de la lettre E, vous trouverez 7. au ſecond cercle des Epactes. Appliquez à cette colomne l'étiquette ou Fêtes mobiles, & vous ſçaurez que depuis les Rois juſqu'à la Septuageſime il y aura quatre Dimanches ; la Septuageſime le 9. Février ; les Cendres, le 26. Février ; la Pâque, le 13. Avril, &c.

L'année prochaine 1728. ſera biſſextile. Elle aura deux lettres Dominicales D & C. Nous aurons d'Epacte 18. Cherchez la lettre D & 18. dans la Rouë, que vous trouverez au ſecond D ; appliquez, comme deſſus l'étiquete, alors vous ſçaurez que depuis les Rois juſqu'à la Septuageſime, on comptera deux Dimanches. La Septuageſime ſera le 25. Janvier ; les Cendres, le 11. Février. La lettre D ne peut ſervir que juſqu'au 24. Février. La lettre C ſervira pour le reſte de l'année. Pour avoir les autres Fêtes, il faut les aller chercher à la lettre C & 18. d'Epacte que vous trouverez à la premiere colomne, quatriéme cercle, & au huitiéme cercle le 28. Mars ſera le jour de Pâques, &c.

De la nouvelle Epacte, & de ſa compoſition.

L'Année Lunaire commune eſt compoſée de douze revolutions de la Lune autour de la terre par ſon propre mouvement dans le Zodiaque, laquelle eſt plus courte que l'année Solaire d'environ 11. jours, & ce ſont ces 11. jours qu'on ajoute à l'année Lunaire pour la rendre égale à l'année Solaire, qui en trois ans font 33. jours. On retranche les 30. pour avoir l'Epacte ſuivante; ce retranchement de 30. eſt une Lunaiſon priſe de 30. jours, laquelle on nomme *Emboliſmique*, c'eſt pour cela que dans trois ans il y en a un auquel on attribuë 13. Lunaiſons.

Par des obſervations depuis plus de 20. ans, j'ai trouvé que l'Epacte varie beaucoup, & qu'elle n'eſt pas

toûjours une addition d'onze jours. Pour la rendre égale à l'année Solaire, j'ai remarqué qu'elle doit être composée, ſçavoir, de douze Epactes d'une addition de 11. jours, quatre de 12. & trois de 10. jours de difference de l'une à l'autre, ce qui comprend 210. jours. Et pour en donner une juſte idée, il faut ſçavoir que l'Epacte n'eſt autre choſe que la quantité du nombre des jours d'une Lunaiſon qui ſe trouve y avoir à la fin de l'année. C'eſt ce que vous allez voir dans l'arrangement des dix-neuf Epactes ſuivantes.

La nouvelle Epacte de cette année 1727. eſt de neuf jours; elle nous donne douze Lunaiſons: la derniere finira au 11. Decembre, & la nouvelle commencera le 12. Du 12. au 31. dudit mois il y aura vingt jours qui ſeront pris pour l'Epacte de l'année ſuivante.

20. d'Epacte nous donne treize Lu-

naiſons & 2. jours pour l'Epacte de l'année ſuivante.

2. d'Epacte donnent douze Lunaiſons & 13. jours de la nouv. Lune.

13. d'Epacte compoſent douze Lunaiſons & 23. jours.

23. d'Epacte donnent treize Lunaiſons & 5. jours.

5. d'Epacte donnent douze Lunaiſons & 16. jours.

16. d'Epacte donnent douze Lunaiſons, & 26. jours pour l'Epacte de l'année ſuivante.

26. d'Epacte font treize Lunaiſons & 7. jours.

7. d'Epacte font douze Lunaiſons & 18. jours.

18. d'Epacte donnent douze Lunaiſons 0 jours *

*l'Etoile donne treize Lunaiſons & 10. jours.

10. d'Epacte donnent douze Lunaiſons & 21. jours.

21. d'Epacte donnent treize Lunaiſons & 3. jours.

*Table des anciennes & nouvelles Epactes du Cycle de 19. ans, avec les Eclipſes. Celles du Soleil ſont marquées par une * Celles de Lune par un o*

L'Epacte ancienne de cette année 1727. retarde de deux jours les renouvellemens de la Lune; il en eſt preſque de même dans les autres Epactes qu'on a corrigées par des obſervations très-exactes. On trouvera cette reforme dans la Roue du nombre des Epactes, & au-deſſous de l'Epacte ancienne, & à la table des années ſuivantes.

Nombre des Epactes	Années.	Epactes anciennes.	Nouvelles Epactes	Eclipſes.
18	1727.	7	9	* Le 15. Sept. à 7. h. du matin.
19	1728	18	20	* oo Inviſibles.
1	1729	*	2	o 13. Fév. à 8. h. 50 m. du ſoir. o entre le 8. & 9. Août.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

No. des Epactes.	Années.	Epactes anciennes.	Nouvelles Epactes.	Eclipses.
2	1730.	11	13	○ Entre le 2. & le 3 Février.
3	1731	22	23	○ Entre le 19. & le 20. Juin.
4	1732.	3	5	○ 1. Dec. à 10.h. 5. m.du soir.
5	1733.	14	16	☽ 13. Mai à 6.h.45 m.du soir.
				○ 28 Mai à 7. h. du soir.
6	1734.	25	26	☽ 3. Mai à 8. h. du matin.
7	1735.	6	7	☽ Octob. entre minuit & 1. h.
8	1736.	17	18	☽ 27. Mars à 1 h. du matin.
				○ 20. Sept. à 1.h du matin.
9	1737.	28	*	☽ 1. Mars à 4.h. 40.m.du soir.
				○ 9. Sept. à 4. h. du matin.
10	1738.	9	10	☽ 15. Août à 10.h.45.m. du m.
11	1739	20	21	○ 24. Janv à 11. h. 10. m.du s.
12	1740.	1	3	○ 13. Janv. à 11.h.10.m. du s.
13	1741	12	14	☽ ○ Ne seront pas visibles.
14	1742.	23	25	○ ☽ Invisibles.
15	1743.	4	6	○ 2. Nov. à 4. h. 5. m. du mat.
16	1744.	15	17	○ 26. Avril entre 8. & 9.du s.
17	1745.	26	28	☽ ○ Invisibles.

* Lors qu'on sera à la fin de l'année 1745. il faudra prendre le Cycle de 1727. & alors prendre l'Epacte 9. pour 1746. c'est ainsi qu'on aura de suite les Epactes perpetuelles.

Explicati[illegible]
cle[illegible]

BIBLIO[illegible] ROMA

[illegible]
ch[illegible]
du g[illegible]
ancienn[illegible]
tion de la[illegible]

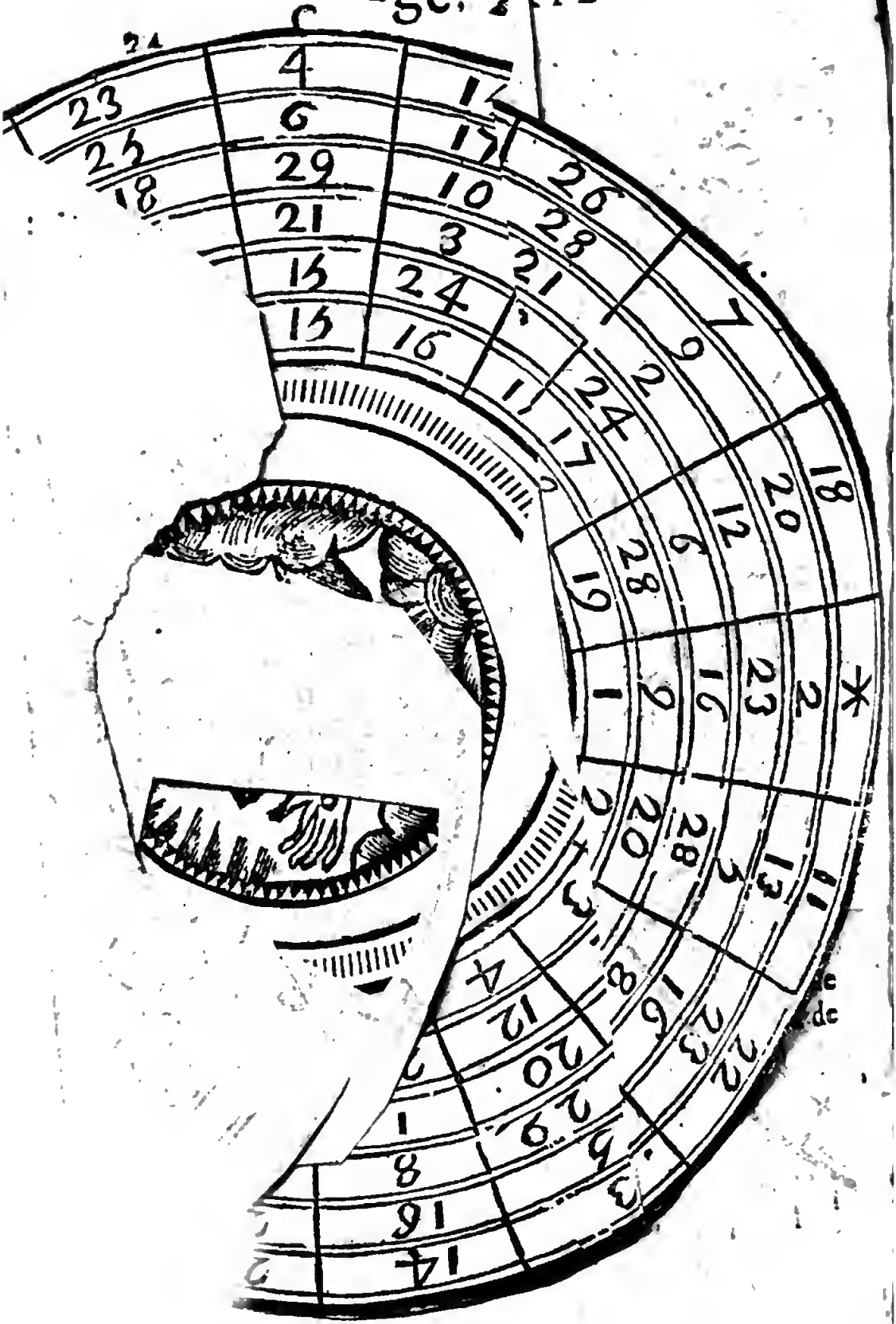

Explication de la Rouë du Cycle Lunaire, ou nombre des nouvelles Epactes.

LA Rouë du nombre des Epactes eſt une revolution perpetuelle de 19. ans, laquelle étant finie, revient pour ſervir dans le même ordre qu'auparavant au Cycle des Epactes. Cette Rouë eſt diviſée en 19. parties, ſeparées par des lignes droites ; chaque partie eſt ſoû-diviſée en ſix par des Cercles concentriques : Ce Cycle eſt la clef de 365. nombres, qui ſont diſtribuez dans les colomnes des Lunaiſons des mois de l'année, leſquels marquent les nouvelles & pleines Lunes, & quartiers de chaque mois. La premiere diviſion du grand Cercle marque l'Epacte ancienne. La ſeconde, la correction de ladite Epacte qu'il faut

prendre pour trouver la nouvelle Lune. La troiſiéme, le premier quartier de la Lune. La quatriéme, la pleine Lune. La cinquiéme, le dernier quartier. Et enfin la ſixiéme diviſion du grand cercle marque le nombre du Cycle des Epactes.

L'Etiquette, ou regle qui tourne au tour du centre de la Roue, étant poſée ſur le nombre de l'année courante, on aura les Lunaiſons, ainſi que nous alons l'enſeigner.

USAGE

Pour avoir les Lunaiſons de chaque année à perpetuité.

IL faut ſçavoir le nombre du Cycle, & l'Epacte de l'année courante que vous trouverez dans la Table des anciennes & nouvelles Epactes, & à la Roue où eſt l'étiquette, nombre des Epactes.

Cette année 1727. nous avons 18. du nombre des Epactes, & 7. d'Epacte ancienne. Je cherche ces nombres dans la Roue où je pose l'étiquette, & je trouve au-dessous cette Epacte 7. nouvelle Lune 9. qui est l'Epacte corrigée, que vous trouverez posée à la seconde colomne des mois sous le titre des Lunaisons. La lettre qui est vis-à-vis, indique dans la Roue du Cycle Solaire ou lettres Dominicales, quel est le jour de la semaine. Exemple.

Nouvelle Lune dans la colomne de Janvier, 9. d'Epacte répond au 22. dudit mois, où le Soleil se leve à 7. heures 17. minutes, & se couche à 4. heures 43. minutes, & l'on célébre en ce jour-là la Fête de ss. Vincens & Anastase martris.

La lettre A, qui est vis-à-vis de 22. indique dans la Roue des lettres Dominicales nombre 28. que la nouvelle Lune arrivera un Me-

credi, ainſi des autres lettres. Premier quartier 2. regarde le 29. de ce même mois, où le Soleil ſe leve à 7. heures 10. minutes, qui ſera le jour de S. François de Sales Evêque. Pleine Lune 24. allez au mois de Février, & vous trouverez qu'elle répond au 5. dudit mois, qui ſera la pleine Lune, où l'on célébre la Fête des BB. Pierre, Baptiſte & ſes Compagnons, Martirs du Japon, de l'Ordre de s. François. Enfin le dernier quartier 17. regarde le 12. du même mois de Février, où le Soleil ſe leve à 6. heures 45. minutes, & ſe couche à 5. heures 16. minutes. En ſuivant les chiffres 9. 2. 24. 17. que vous trouverez dans la deuxiéme colomne des autres mois, vous aurez les Lunaiſons. C'eſt la métôde qu'on obſervera dans les années ſuivantes.

Nota. Quant aux nouvelles Lunes de Decembre, on les prendra aux Epactes ſuivantes; ſçavoir, à

l'Epacte 20. prenez 21. qui eſt vis-à-vis du 30. dudit mois. A l'Epacte 13. prenez 12. A l'Epacte 23. prenez 24. A l'Epacte 16. prenez 15. A l'étoile * prenez 29. A l'Epacte 21. prenez 22. qui regarde le 29. dudit mois de Decembre.

Pour ſçavoir à quel mois appartient une Lunaiſon.

C'Eſt une difficulté qu'on fait lorſqu'on voit une Lunaiſon finir, & l'autre commencer au milieu d'un mois. Sçavoir, quelle des deux Lunaiſons doit être attribuée à ce mois. Pour y répondre il faut obſerver l'axiome des Aſtronomes.

In quo completur,
Menſi Lunatio detur.

La Lunaiſon eſt de ce mois,
Dans lequel finit : Tu la vois?

L'on ne regarde point le commencement de la Lune, mais la fin;

ainſi la Lune n'eſt point attribuée au mois où elle a commencé, mais à celui où elle a fini.

La premiere Lunaiſon de cette année 1727. a commencé le 23. Decembre de l'année paſſée ; elle a fini le 21. Janvier, ainſi elle eſt attribuée à ce dernier mois, quoi qu'elle aît commencé en Decembre.

La ſeconde Lunaiſon a commencé le 22. Janvier; Elle a fini le 20. Février, ainſi elle appartient à ce dernier.

La troiſiéme Lunaiſon a commencé le 21. Février, & a fini le 21. Mars, c'eſt la Lune de Mars.

La quatriéme Lunaiſon commença le 22. Mars, & finit le 19. Avril, c'étoit la Lune d'Avril, &c. Enfin la douziéme Lunaiſon commencera le 13. Novembre, & finira le 11. Decembre, elle ſera la Lune de Decembre. La Lunaiſon ſuivante en quel jour de Decembre qu'elle puiſſe commencer, ſera appellée

pellée la Lune de Janvier. Voilà la raiſon pourquoi les Aſtronomes ont attribué la Lune au mois où elle finit.

Nouvelle Metôde pour trouver l'âge de la Lune par les nouvelles Epactes.

CEux qui n'auront pas la commodité de conſulter ce Calendrier, ſe ſerviront de la métôde ſuivante. Pour avoir les nouvelles & pleines Lunes, il faut compter la nouvelle Epacte au mois de Janvier, & y ajoûter les jours des mois avec les additions ſuivantes. En Janvier on n'ajoûte rien. En Février on ajoûte 2. En Mars rien. En Avril 2. En Mai 2. En Juin on ajoûte 4. En Juillet 4. En Août 6. En Septembre 7. En Octobre 8. En Novembre 9. Enfin on ajoûte en Decembre 10.

Lorſque le nombre ſurpaſſera 30. il faut prendre le ſurplus, qui ſera l'âge de la Lune. Exemple.

L'Epacte de cette année 1727. eſt 9. Pour ſçavoir la Lune de Mars je prends ce 9. de l'Epacte, & 22. des jours que je compte, font 31. Je rejette les 30. il reſte 1. pour la nouvelle Lune qui ſera le 22. dudit mois de Mars, dans lequel tems le Soleil ſera éclipſé à ſept heures 25. minutes du ſoir. Si vous ajoûtez 15. à la nouvéle Lune, vous aurez pleine Lune le Samédi, veille des Rameaux, qui eſt le 5. d'Avril.

En Septembre il y aura de même une éclipſe de Soleil qui nous ſera viſible. Pour ſçavoir le jour qu'elle arrivera, je compte 9. d'Epacte, & ſept de mois qui font 16. & 15. de jours font 31. je rejette 30. il reſte 1. pour la nouvelle Lune qui ſera le 15. Septembre. Le commencement de cette éclipſe arrivera à ſix heures 18. minutes du

matin, & sa fin sera à sept heures 53. minutes. La grandeur de l'éclipse sera de quatre doigts 30. minutes. Pour avoir l'âge de la Lune le 22. du même mois de Sept. je compte 9. d'Epacte, 22. de jours, & 7. de mois font 38. je rejette les 30. & reste 8. pour l'âge de la Lune. En suivant cette métôde, vous trouverez les jours des éclipses, comme ils sont marquez dans la Table des Epactes reformées. Ce n'est préciſément que par les éclipses que nous connoiſſons en quel tems les nouvelles & pleines Lunes arrivent, ce qui est une preuve de la juſteſſe des Epactes corrigées.

Il faut remarquer que dans les Epactes 25. 26. 28. & là où est cette étoile * au mois de Février, & en celui d'Avril, on n'ajoûte que 1. Dans le mois de Septembre on ajoûte 8. A l'Epacte 25. & 26. de Juin 3. Et à l'Epacte 23. du mois de Novembre on ajoûte 10.

Les deux éclipſes de Lune de 1729. ſeront remarquables par leur grandeur & leur durée.

La premiere éclipſe arrivera le 13. Février. Son commencement ſera à ſept heures du ſoir. L'entrée totale de la Lune dans l'ombre de la terre à 8. heures. Son milieu à 8. heures 50. minutes. La ſortie de l'ombre à 9. heures 40. minutes. Sa fin à 10. heures 40. minutes. La grandeur de l'éclipſe de vingt doigts. La demeure dans l'ombre, 1. heure 40. minutes. Sa durée 3. heures 40. minutes.

La ſeconde éclipſe de Lune arrivera entre les 8. & 9. Août. Son commencement ſera à 11. heures 20. minutes du ſoir. L'entrée totale de la Lune dans l'ombre de la terre à 12. heures 20. minutes du matin du 9. Août. Le milieu à 1. heure 11. minutes. La ſortie de l'ombre à 2. heures. Sa fin à 3. heures. La demeure de l'ombre 1. heure 40. minutes

nutes. La durée de l'éclipſe 3.h.40. minutes. La grandeur, vingt doigts, c'eſt-à-dire que ſi le Diametre de la Lune contenoit vingt parties telles que les douze qu'on y compte, elle pourroit encore être entierement obſcurcie dans l'ombre de la terre. On diviſe le Diametre aparent de cet Aſtre & du Soleil en douze parties égales ; chaque partie s'appelle doigt, à cauſe que ſon Diametre nous paroît à peu-près de la longueur d'un pied, & qu'on a coûtume de diviſer le pied en douze doigts ou pouces. Le doigt eſt diviſé en ſoixante parties égales, qu'on appelle minutes.

J'ai déterminé dans ces deux éclipſes de Lune, & de quelques autres, la grandeur des Arcs de la terre, qui jetteront leur ombre ſur la partie éclipſée de la Lune en longitude & latitude. Dans un Traité que j'ai compoſé ſur cette matiere, que je n'ai pas pû donner

au Public, faute d'avoir de quoi fournir à la dépense, j'espere pourtant qu'il suivra bien-tôt cette troisiéme Edition.

Si la Lune est habitée par divers Peuples, comme Fabricius & quelques autres ont crû, notre terre dont le Soleil éclaire toûjours plus de la moitié, leur doit paroître à peuprès de la maniere que la Lune nous paroît. Comme le globe de la terre est d'environ soixante-quatre fois plus grand que celui de la Lune, notre globe leur doit paroître soixante-quatre fois plus grand que celui que nous voyons dans cet Astre, parce que son Diametre est au Diametre de la terre comme un à quatre.

Métôde pour trouver l'entrée du Soleil dans les douze Signes du Zodiaque, avec les heures & minutes.

IL faut ſçavoir que le Soleil dans l'eſpace d'une année, qui eſt de 365. jours 5. heures 49. minutes, parcourt un cercle au tour de la terre ; de maniere qu'au bout de ce tems il revient au même point duquel il étoit parti. Ce Cercle a été nommé Zodiaque ; on l'a diviſé en douze parties, qu'on a appellées Signes.

Le premier Signe eſt le Belier ; le ſecond, le Taureau ; le troiſiéme, les Gemeaux ; le quatriéme, l'Ecreviſſe ; le cinquiéme, le Lion ; le ſixiéme, la Vierge ; le ſeptiéme, la Balance ; le huitiéme, l'Eſcorpion ; le neuviéme, le Sagittaire ; le dixiéme, le Capricorne ; le on-

zième, le Verſeur d'eau ; & le douzième, les Poiſſons : Ainſi tous les mois le Soleil parcourt à peuprès un ſigne. Chaque ſigne ſe diviſe en trente dégrez ; chaque dégré en ſoixante minutes, &c. Et le point du Signe que le Soleil occupe dans un certain tems, s'appelle le lieu du Soleil pour ce tems-là.

Cette année 1727. l'entrée du Soleil dans le Signe du Verſeau eſt arrivé le 20. Janvier à 11. heures 40. minutes du matin.

En Février le 19. à 2. heures 36. minutes du matin dans les Poiſſons.

En Mars le Printems le 21. à 3. heures 20. minutes du matin dans le Belier.

En Avril le 20. à 4. heures 31. minutes du ſoir, dans le Taureau.

En Mai le 21. à 5. heures 29. minutes du ſoir, dans les Gemeaux.

En Juin l'Eté le 22. à 2. heures 14. minutes du matin, dans l'Ecreviſſe.

En Juillet le 23. à midi 56. minutes, dans le Lion.

En Août le 23. à 7. heures 5. minutes du ſoir, dans le ſigne de la Vierge.

En Septembre l'équinoxe de l'Automne le 23. à 3. heures 19. minutes du ſoir, dans la Balance.

En Octobre le 23. à 11. heures 1. minute du ſoir, dans l'Eſcorpion.

En Novembre le 22. à 7. heures 2. minutes du ſoir, dans celui du Sagittaire.

Et enfin en Decembre, l'entrée du Soleil dans le Capricorne arrivera le 22. dudit mois à 7. heures 10. minutes du matin, ce ſera le commencement de l'Hyver.

Pour avoir l'entrée du Soleil dans les Signes des années ſuivantes, il faut ajoûter à chaque année & à chaque Signe, dont on veut ſçavoir l'entrée du Soleil, 5. heures 49. minutes; & quand ce nombre eſt parvenu à 24. heures & quelque

choſe de plus, il faut rétrancher les 24. heures, & ne compter que le ſurplus. Exemple.

Cette année 1727. l'entrée du Soleil dans le Signe du Belier eſt arrivé, (de même que l'équinoxe du Printems) le 21. Mars à 3. heures 20. minutes du matin.

L'année ſuivante 1728. elle ſera Biſſextile. Le mois de Février aura 29. jours. Le Soleil entrera dans le même Signe du Belier le 20. de Mars à 9. heur. 9. minutes du matin.

En 1729. le Soleil entrera dans le Belier le 20. Mars à 14. heures 58. minutes, qui ſera 2. heures 58. minutes après midi.

En 1730. le 20. Mars, a 20. heures 47. minutes, où l'on comptera 8. heures 47. minutes du ſoir.

Et enfin en 1731. ſi vous ajoutez à 20. heures 47. m. 5. heures 49. m. vous aurez 26. heures 36. minutes: Il faut rejeter les 24. heures & ne compter que le ſurplus, qui ſ

ra à 2. heures 36. minutes du matin le 21. Mars, où le Soleil entrera dans l'équinoxe du Printems, & dans le premier dégré du ſigne du Belier. En ſuivant cette métôde, vous trouverez l'entrée du Soleil dans les autres Signes, & dans les années ſuivantes.

Pour ſçavoir le lieu de la Lune dans le Zodiaque.

IL faut premierement trouver le lieu du Soleil dans le Zodiaque, ſelon la métôde ci-deſſus, & enſuite la diſtance de la Lune au Soleil, comme vous allez voir.

Sçachez l'âge de la Lune, multipliez-là toûjours par 12. diviſez les produits toûjours par 30. l'équotien donnera le nombre des Signes, & le reſte de la diviſion donnera le nombre des dégrez de la diſtance de la Lune au Soleil: C'eſt pour-

quoi, ſi ſelon l'ordre des Signes, vous comptez cette diſtance dans le Zodiaque, en commençant depuis le lieu du Soleil, vous aurez le lieu de la Lune. Exemple.

Si vous voulez ſçavoir le lieu de la Lune le premier Juin 1727. auquel jour le Soleil ſe trouvera au dixiéme dégré des Gemeaux, & l'âge de la Lune ſera de 11. jours, en multipliant 11. par 12. & en diviſant le produit 132. par 30. l'équotien eſt 4. le reſte de la diviſion eſt 12. Si vous comptez 4. ſignes 12. dégrez dans le Zodiaque depuis le dixiéme dégré des Gemeaux, qui eſt le lieu du Soleil, vous aurez 12. dégrez de l'Eſcorpion, qui ſera le lieu de la Lune.

Jours de Lune.	Signes.	Degrez.	Heures.	Minutes.
	S.	D.	H.	M
1	0	4	0	16
2	0	15	1.	0
3	1	6	2.	24
4	1.	18		12
5	2.	0	4.	0
6	2.	12	4.	48
7	2.	24	5.	36
8	3.	6	6	24
9	3	18	7.	12
10	4.	0	8.	0
11	4.	12	8	48
12	4.	24	9	36
13	5.	6	10	24
14	5.	18	11.	12
15	6.	0	12	0
16	6.	12	12	48
17	6.	24	13	36
18	7.	6	14	24
19	7.	18	15	12
20	8.	0	16	0
21	8.	12	16	48
22	8.	24	17	36
23	9.	6	18	24
24	9.	18	19	12
25	10	0	20	0
26	10	12	20	48
27	10	24	21	36
28	11.	6	22	24
29	11	18	23	12
30	12.	0	24	0

Table du Lever & du Coucher de la Lune.

CEtte Table eſt compoſée de trois colomnes. La premiere colomne marque les jours de Lune depuis 1. juſques à 30. La ſeconde colomne ſont les Signes du Zodiaque, dans leſquels l'on voit les dégrez du Signe que la Lune occupe chaque jour depuis ſa conjonction avec le Soleil, juſqu'à la fin de la Lunaiſon. La troiſiéme colomne ſont les heures & minutes qu'il faut ajoûter au Lever & au Coucher du Soleil pour avoir celui de la Lune.

L'uſage de cette Table.

Sçachez l'âge de la Lune, & le Signe & dégré où elle ſe trouve dans le Zodiaque, & remarquez à quelle heure ſe leveroit

& ſe coucheroit le Soleil s'il étoit au même dégré, ajoûtez au Lever & au coucher du Soleil les heures & minutes qui répondent aux jours de Lune ; ſi le nombre ſurpaſſe 12. ou 24. heures, le ſurplus ſera l'heure du Lever ou du Coucher de la Lune. Exemple: Je veux ſçavoir le 22. Janvier l'heure du Lever & Coucher de cet Aſtre ; je trouve par les regles que nous avons données ci-deſſus, que le renouvellement de la Lune ſe fit au troiſiéme dégré du Verſeau, jour de ss. Vincent & Anaſtaſe Martyrs, auquel jour le Soleil ſe leva à 7. heures 17. minutes, & ſe coucha à 4. heures 43. minutes, prenez dans la Table 16. minutes pour le premier jour de Lune, ajoûtez-les aux heures du Lever & du Coucher du Soleil, & vous trouverez 7. heures 33. minutes du matin pour le Lever de la Lune, & 4. heures 59. minutes du ſoir pour ſon Coucher.

De même je veux ſçavoir l'heure du Lever & du Coucher de cet Aſtre le 6. Février : Nous avons trouvé que la conjonction de la Lune avec le Soleil ſe fit au troiſiéme dégré du Verſeau le 22. Janvier; du 22. au 6. Février il y a 16. jours de Lune qui valent 192. dégrez qui compoſent ſix Signes 12. dégrez. Chaque Si-

gne eſt de 30. dégrez. Si vous comptez ſix Signes 12. dégrez dans le Zodiaque depuis le troiſiéme dégré du Verſeau, vous trouverez que le 6. Février la Lune ſera dans le quinziéme dégré du Lion, qui répond au huitiéme jour du mois d'Août, où le Soleil ſe Leve à 4. heures 52. minutes, & ſe Couche à 7. heures 7. minutes. Ajoûtez à 4. heures 54. minutes, 12. heures 48. minutes pour les 16. jours de Lune, vous trouverez 17. heures 50. minutes. Rejetez les 12. heures, il vous reſtera 5. heures 50. minutes du matin pour le Lever de la Lune. Ajoûtez de même 12. heures 48. minutes, à 7. heures 7. minutes, vous trouverez 19. heures 55. minutes; Retranchez 12. heures, il reſtera 7. heures 55. minutes du ſoir pour ſon Coucher. En ſuivant cette métôde on aura tous les jours de l'année le Lever & Coucher de la Lune.

Il faut remarquer que la Lune paroît toûjours ſur l'Horiſon dans ſon croiſſant après le Lever du Soleil, & diſparoît après ſon Coucher, & dans ſon décours elle ſe leve avant le Soleil.

Si l'on compare les jours Lunaires avec les Solaires, on trouvera que les Lunaires ſupaſſent les Solaires de 48. minutes & quelque fois d'environ une heure. Cet,

te difference vient de l'irregularité du mouvement apparent de la Lune, qui n'eſt pas encore bien connu.

De l'origine des Heures, & de la difference de l'Aſtronomie avec l'Aſtrologie.

L'Heure n'a pas toûjours été ce qu'elle ſignifie à preſent. Les Egyptiens regardoient les Heures comme des Déeſſes, & conſtruiſirent des Temples en leur honneur; Heſiode dit qu'elles étoient les Gardes de Jupiter, & lui rendoient compte des actions des hommes. Hermes Trimegiſte fut le premier qui fit la diſtribution des heures par l'obſervation d'un animal conſacré à Serapis appellé *Cynoſephale*, qui jette ſon urine douze fois par jour, & autant la nuit, & dans des intervales égaux.

Il diſtingua les heures en égales & inégales. L'heure égale eſt la meſure

meſure du tems, qui eſt la vingt-quatriéme partie du jour naturel ; l'heure eſt compoſée de 60. minutes, & la minute de 60. ſecondes, &c.

Les heures inégales ſont la douziéme partie de la nuit ou du jour artificiel, pendant laquelle la moitié d'un ſigne du Zodiaque monte ſur l'Horiſon, l'obliquité de l'Aſphere les rend plus ou moins inégales ; en ſorte qu'elles ne conviennent avec les heures égales qu'au tems des équinoxes.

Les Babiloniens & les Egyptiens appelloient ces heures Planetaires, & s'en ſervoient pour déterminer le tems de la domination des Planetes chaque jour de l'année, prétendant que la Planete, dont le jour porte le nom, dominoit la premiere heure inégale de ce jour-là, qui ſuivoit immediatement le lever du Soleil ; & que les autres, ſelon l'ordre où elles ſont au Ciel,

dominoient tour à tour toutes les heures du jour & de la nuit; en ſorte qu'après les 24. heures écoulées, la premiere du jour ſuivant échoit à la Planete dont elle porte le nom, & ainſi de ſuite. La premiere heure du Dimanche étoit pour le Soleil; la ſeconde heure, pour Venus; la troiſiéme, pour Mercure; la quatriéme, pour la Lune; la cinquiéme pour Saturne, la ſixiéme, pour Jupiter; Mars la ſeptiéme; le Soleil encore la huitiéme; Venus la neuviéme; ainſi de ſuite il ſe trouvera que la Lune aura la premiere du Lundi; Mars celle du Mardi; Mercure, du Mecredi; Jupiter, du Jeudi; Venus, du Vendredi, & Saturne, du Samedi. Ces ſortes d'heures ne ſont en uſage que parmi les Aſtrologues. Il faut bien prendre garde de ne pas confondre l'Aſtronomie avec l'Aſtrologie; l'Aſtronomie eſt une Science certaine & ſublime, &

va jusqu'à la plus haute portée de l'esprit humain. L'Astrologie consiste en des predictions vaines & conjecturales, sur les diverses influences des Astres qui n'ont aucune solidité dans les regles, que les anciens & modernes en ont données.

Des Quatre-tems, & la raison pourquoi ils ont été instituez.

LES premiers sont les Mecredi, Vendredi & Samedi de la premiere semaine du Carême. Les seconds seront dans la semaine d'après la Pentecôte. Le troisiéme, après celle de l'Exaltation Sainte Croix de Septembre. Et les derniers Quatre-tems de l'année seront après Ste Luce de Decembre.

C'eſt ainſi que le Pape Caliſte les regla dans le quatriéme ſiécle, mais il avoit commencé d'être déja en uſage ; & nous n'avons point d'autre commencement que l'inſtitution des Apôtres, ainſi que la Tradition nous l'enſeigne.

Ces jeûnes ont été ordonnez de l'Egliſe ; premierement, afin qu'il n'y ait point de tems dans l'année auquel on ne tâche de ſatisfaire à Dieu par la penitence, jeûnant trois jours de trois en trois mois.

Secondement, pour remercier Dieu des fruits qu'on a reçus, ou pour le prier de conſerver ceux qu'on eſpere recevoir.

Troiſiémement, pour demander à Dieu les graces neceſſaires pour ceux qui reçoivent les Ordres.

ABREGÉ DES RUBRIQUES GENERALES,

TANT DU BREVIAIRE ROMAIN, QUE DE CELLES DES TROIS ORDRES DE SAINT FRANÇOIS.

I.

PEndant tout le cours de l'année nous n'avons que cinquante-deux Dimanches, qu'on separe en la maniere suivante. En l'Avent il y en a quatre, & un en la semaine de Noël. Six après l'Epiphanie; & trois qu'on nomme Septuagesime, Sexagesime & Quinquagesime: Quatre appellez Quadra-

geſimales, qui ſont les quatre premiers Dimanches du Carême, & ceux de la Paſſion, des Rameaux, de Pâques, de Quaſimodo. Cinq depuis Quaſimodo juſqu'à la Pentecôte excluſivement ; & depuis la Pentecôte juſqu'à l'Avent il y a vingt-quatre Dimanches.

II.

De tous ces Dimanches il y en a huit de la premiere claſſe ; ſçavoir, un, le premier Dimanche de l'Avent ; le ſecond, le premier Dimanche de Carême ; le troiſiéme, celui de la Paſſion ; le quatriéme, celui des Rameaux ; le cinquiéme, celui de Pâques ; le ſixiéme, celui de Quaſimodo ; le ſeptiéme, celui de la Pentecôte ; & le huitiéme, celui de la très-Sainte Trinité. De plus il y en a neuf de la ſeconde claſſe ; ſçavoir, les deuxiéme, troiſiéme & quatriéme Dimanches de l'Avent ; les trois Dimanches que l'on appelle Septuageſime, Sexa-

geſime, Quinquageſime; & enfin les troiſiéme & quatriéme Dimanches du Carême, & tous les autres, ſont appellez communs.

III.

Il faut remarquer que l'Office de quelque Dimanche que ce ſoit, n'eſt jamais que ſemi-double; & arrivant une Fête double, avec un Dimanche, on fera l'Office double, & mémoire du Dimanche, excepté les Dimanches de la premiere & ſeconde claſſe. Or on fera toûjours des Dimanches de la premiere claſſe, quelque Fête que puiſſe arriver, & ils ſeront ſeulement privilegiez en la ſtabilité de leur Office, qui eſt depuis Matines juſques à None. Car quant à leurs premieres & ſecondes Vêpres, ils ſont égaux aux autres. Le même doit être entendu des Dimanches de la ſeconde claſſe, excepté quand ceux-ci arrivent la Fête du Patron ou Titulaire, ou de la Dedicace, on fait

l'Office du Patron, ou du Titulaire, ou de la Dédicace, & mémoire du Dimanche, ce qui ne se peut faire pour quelqu'autre que ce puisse être.

IV.

Le Dimanche ne se transfere jamais, & pour ce sujet on en fait toûjours mémoire, quand il arrive quelque Fête double, lui ôte son Office; on en trouve dans le Breviaire Romain nouvellement reformé justement pour vingt-quatre Dimanches après la Pentecôte, & pour six après l'Epiphanie qui sont trente, desquels il faut toûjours faire l'Office en ces deux distances de tems: Ce n'est pas pourtant une regle generale qu'il y en ait toûjours six après l'Epiphanie, & quand il s'en trouve moins, on fait l'Office de ceux qui restent après la Pentecôte, comme s'il ne se trouvoit que quatre Dimanches après l'Epiphanie, il faut necessairement faire

des

des autres après la Pentecôte ; & d'autant qu'il faut que les vingt-quatre Dimanches d'après la Pentecôte ſoient toûjours les derniers de devant l'Avent, on fait pour ce ſujet l'Office de ceux qui reſtent après l'Epiphanie, immediatement après le vingt-troiſiéme d'après la Pentecôte, & on reſerve le vingt-quatriéme pour le dernier. Or quand il arrive que les troiſiéme ou quatriéme Dimanche, & même le cinquiéme ou ſixiéme eſt de reſte après l'Epiphanie, & que même il ne peut pas être mis après le vingt-troiſiéme d'après la Pentecôte ; pour lors on fait l'Office au Samedi, ou Ferie ſixiéme de devant la Septuageſime, ſuivant la même rubrique que deſſus, touchant le vingt-troiſiéme Dimanche d'après la Pentecôte, pourvû que le Samedi ne ſoit pas empêché d'une Fête à neuf Leçons ; car alors il faudra choiſir la Ferie immediatement precedente au Samedi

pour faire du Dimanche exclus, quand bien même il arriveroit une Fête ſimple en cette Ferie, ce qu'étant, on lira les trois Leçons de l'Homelie de ce Dimanche, avec la mémoire du ſimple; ſur quoi il faut remarquer que cette Ferie du Samedi n'eſt pas *adlibitum*, & ſi en toute la ſemaine il n'y a point de Ferie ſimple, mais toûjours des Fêtes, & même transferées, alors on lira le Samedi la neuviéme de l'Homelie de ce Dimanche, avec mémoire d'icelui à Laudes ſeulement avec l'Antienne, & l'Oraiſon propre.

Nota. Aux années biſſextiles auſquelles ſe rencontrent les lettres Dominicales B & A, on ne doit faire aucune mémoire de quelqu'un des Dimanches qui reſtent après l'Epiphanie au Samedi devant la Septuageſime, ou pendant cette même Semaine, d'autant qu'on fait l'Office d'icelui ou mémoire en l'un des derniers Dimanches de devant

l'Avent, comme il arrivera en l'année 1752. & 1780.

V.

Il y a trois ſortes d'Offices doubles: Premiérement, les Fêtes de la premiere claſſe, les Fêtes doubles de la ſeconde claſſe, & enfin les autres doubles qui ſe diviſent en deux claſſes, que nous appellons majeurs & mineurs. Les Fêtes doubles de la premiere claſſe, n'admettent jamais aucune mémoire en leurs premieres Vêpres & à Matines, ſi ce n'eſt d'une Fête de la ſeconde claſſe, ou d'une grande Ferie; ſi toutefois ladite Ferie arrive le huitiéme jour d'une Fête ayant octave, ou en un Dimanche, on fera mémoire de l'octave ou du Dimanche aux premieres & ſecondes Vêpres & à Matines, auſſi après les Laudes. On doit faire mémoire en leurs ſecondes Vêpres d'un double ou d'un ſemi-double deſquels on doit faire l'Office le jour ſui-

vant. Si une Fête de la premiere ou ſeconde claſſe arrive le Lundi, on ne fera aucune mémoire du Dimanche en ſes ſecondes Vêpres s'il n'étoit de la premiere ou ſeconde claſſe. Or voici le dénombrement des Fêtes de la premiere claſſe. La Fête de Noël, l'Epiphanie, Pâques avec les trois jours precedens & les deux ſuivans, l'Aſcenſion, la Pentecôte avec les deux jours ſuivans, la Fête Dieu, la Nativité de S. Jean-Baptiſte, la Fête des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, l'Aſſomption de la Vierge, la Touſſaints, N. P. Seraphique Saint François dans tous Ordres, Sainte Claire d'Aſſiſe chez les Religieuſes, la Dédicace de la propre Egliſe, le Patron ou Titulaire d'une Egliſe.

VI.

Aux Fêtes de la ſeconde claſſe on peut faire mémoire en leurs premieres Vêpres d'un double com-

mun,

mun, & non d'un ſemi-double à Laudes, d'un ſimple qui arriveroit le même jour ; mais en leurs ſecondes Vêpres on ne peut faire mémoire de qui que ce ſoit duquel il faut faire la Fête le jour ſuivant. Or les Fêtes doubles de la ſeconde claſſe ſont ordinairement celles-ci. La Circonciſion, le Saint nom de Jeſus, la très-Sainte Trinité, la Conception de la Vierge, la Purification, ſon Annonciation, ſa Nativité, les Fêtes principales des douze Apôtres, la Fête des quatre Evangeliſtes, Saint Joſeph, l'invention de la Sainte Croix, la Dédicace de ſaint Michel Archange, les Stimates de N. P. Saint François, S. Pierre Baptiſte & ſes Compagnons Martyrs, Saint Bernard & ſes Compagnons Martyrs, Saint Daniel & ſes Compagnons Martyrs, S. Bonaventure, Saint Loüis Evêque, S. Antoine de Pade, Saint Bernardin, S. Pierre d'Alcantera,

S. Didace, S. Paſcal, S. Jean de Capiſtran, S. Dominique, & Ste. Roſe de Viterbe.

VII.

Les Fêtes doubles marquées au Calendrier de ce mot *double* ou *duplex*, ſe diviſent en deux, ſçavoir, en majeures & mineures; & les majeures ſont préferables aux mineures ou moindres *per annum*, ou par an. Le dénombrement de ces Fêtes appellées doubles majeures, ſont la Transfiguration de Notre-Seigneur, l'Exaltation de la Sainte Croix, la Fête de Neiges, la Viſitation, la Preſentation de la Vierge, Notre-Dame de la Mercy, l'Aparition S. Michel Archange, les Chaires de S. Pierre à Rome & en Antioche, la Fête du même aux Liens, la Converſion de S. Paul, S. Jean devant la porte Latine, S. Barnabé Apôtre, la Dédicace de Notre-Dame des Anges, la Fête du Saint nom de la Vierge, ſaint

Gabriel Archange, ſainte Anne, les ss. BB. Nicolas & ſes Compagnons Martyrs de Gorcom, ſaint Antoine de Stranconio, Saint Pierre Regalat, s. Felix de Cantaliſe, s. Jacques de la Marche, & les ſaintes Bienheureuſes Colette, Catherine de Boulogne, & les Fêtes des Patrons moins principaux.

VIII.

Il y a trois ſortes de ſemi-doubles, ſçavoir, les Dimanches par an, les Fêtes marquées dans le Breviaire ſemi-double, & les ſix jours qui ſe trouvent dans les octaves. L'Office eſt ſimple quand on ne trouve point au Calendrier ces mots (*doubles*, ou *ſemi-doubles*, ou *de l'octave*) Un ſimple ne ſe tranſfere jamais, & s'il arrive avec la Fête de la premiere claſſe, on en fait mémoire à Laudes, & s'il y a quelque Leçon, on la prend pour la neuviéme de l'Office qui court, quoi qu'il en ait pluſieurs; que s'il

arrive avec une Fête de neuf Leçons, on en fait mémoire aux premieres Vêpres & à Laudes; mais jamais on ne fait l'Office d'un ſimple, quand il arrive avec une grande Ferie, ainſi alors on fait de la Ferie avec mémoire du ſimple. Pour ce qui concerne l'Office d'un ſimple, on ne le commence qu'au Chapitre des premieres Vêpres, & on le finit au lendemain à None.

IX.

Nous avons deux ſortes de Ferie, ſçavoir, des grandes & de petites. Or on fait toûjours l'Office des grandes Feries en l'Avent, en Carême, aux Quatre-tems, aux Vigiles, & en la deuxiéme Ferie des Rogations: quand il ne ſe trouve point de Fête à neuf Leçons, quelque Fête que puiſſe arriver on fera toûjours mémoire des grandes Feries deſquelles le Saint Office commence à Matines, & finit à None. Lors qu'une Fête de neuf

Leçons le ſuit immediatement, le reſte des autres jours de l'année s'appelle petites Feries; que ſi même il arrive une Fête ſimple, on ne fera rien de la Ferie, & ſon Office commence où l'Office de la Fête finit, & lui-même finit au commencement d'un autre Fête. S'il arrive un ſimple aux Feries des Quatre-tems, du Mecredi des Cendres, ou le jour de quelque Vigile, ou que le jour precedent on n'ait point fait l'Office de neuf Leçons, on fait ledit jour de la Ferie à Vêpres, & mémoire du ſimple; que ſi une Vigile arrive en un Dimanche, on fait l'Office de la Vigile le Samedi precedent, s'il n'eſt occupé; car alors on fera mémoire de la Vigile, excepté toutefois de la Vigile de Noël & de l'Epiphanie, deſquelles on fera l'Office au Dimanche. Si en un jour de Vigile il arrive une Fête de la premiere claſſe, on ne fait aucune mémoire de la Vigile. Le mê-

me ſe doit entendre des Vigiles qui arrivent en l'Avent, Carême & aux Quatre-tems.

X.

On fait l'Office double le premier & les huit jours des Fêtes qui ont octave, & les autres ſix jours on les fait ſemi-doubles, & toûjours on en fait l'Office lors qu'il ne ſe rencontre aucune Fête à neuf Leçons ; car cela arrivant, on fait ſeulement mémoire de l'octave, exceptées les octaves privilegiées, ſçavoir, celles de l'Epiphanie, de Pâques, de la Pentecôte, la Fête du ſaint Sacrement. Si en un même jour il arrive la ſolemnité de deux Fêtes ayant octave, on fait l'Office de la plus digne, & on transfere l'autre (encore que ſon octave ne puiſſe être transferée) mais on commence à compter ſon octave du jour même qu'elle eſt échuë ; & s'il arrive qu'elle ſoit transferée huit jours de ſuite, elle paſſera ain-

ſi ſon année ſans octave & ſans en faire même mémoire. Quand une Fête double arrive le jour de l'octave, on transfere la Fête double, ſoit qu'elle ſoit majeure ou mineure *per annum*, pourvû que ladite Fête double ne ſoit pas de la premiere ou de la ſeconde claſſe, ou doub'e majeur ; car alors on fera ſeulement mémoire de l'octave.

XI.

Aux octaves de Pâques & de la Pentecôte, on ne peut faire l'Office de quelque Fête que ce ſoit. Et en l'octave de l'Epiphanie rien que la Fête du Patron ou Titulaire, & de la Dédicace de la propre Egliſe, & ce ſeulement dans les ſix jours de l'octave. Dans les ſix jours de l'octave du s. Sacrement de l'Autel, on ne fait l'Office que des Fêtes doubles non-transferées ; au huitiéme jour on peut faire ſeulement de la Nativité de s. Jean-Baptiſte, de la Fête de s. Pierre & de s. Paul,

comme auſſi l'Office du Patron du Lieu; j'en dis autant du Titulaire d'une Egliſe, & à plus forte raiſon, comme dit Gavantus, de la Dédicace de la propre Egliſe, ſi le cas arrive qu'elle tombe dans le jour de l'octave du Saint Sacrement.

De la Tranſlation des Fêtes.

XII.

SI quelque Fête double, Patron ou Titulaire d'une Egliſe ou Dédicace qui ſe rencontrera en la Vigile de la Nativité de Notre-Seigneur, & en celle de la Pentecôte au jour de la Circonciſion; au jour de l'octave des Rois; en la quatriéme Ferie des Cendres; dans toute la ſemaine Sainte; dans l'octave de Pâques & de la Pentecôte; en l'Aſcenſion de Notre-Seigneur; en la Fête-Dieu; l'Aſſomption de la Vierge; en la Fête de tous les

Saints

Saints, il faudra transferer ce double.

Dans l'octave des Rois, on ne peut faire l'Office que du Patron ou Titulaire d'une Egliſe, ou bien de la Dédicace d'icelle, avec mémoire de l'octave, & toutes les autres Fêtes, il les faut transferer après l'octave.

Dans l'octave de la Fête-Dieu, un ſemi-double doit être transferé, & on ne fait point dans icelle d'un double qui eſt déja transferé d'auparavant, s'il n'eſt de la premiere claſſe de quelque double qu'on y célébre, on fait toûjours mémoire de l'octave.

Durant les octaves dans leſquelles on fait des Fêtes occurrentes, le ſemi-double arrivant au Dimanche eſt transferé au premier jour ſuivant, & s'il eſt empêché d'un autre ſemblable, il eſt remis après l'octave.

On fait toûjours mémoire des

octaves de la Nativité de Notre-Seigneur, de l'Epiphanie, & de la Fête-Dieu, & quelque Fête qui puiſſe arriver en icelle.

Depuis la quatriéme Ferie des Cendres, juſques au Dimanche *in albis*, & depuis la Vigile de la Pentecôte, juſqu'à la Fête de la Trinité incluſivement, & encore depuis le 17. Decembre juſqu'à l'Epiphanie, on ne fait rien des octaves, deſquelles il n'eſt fait aucune mention dans le Calendrier : Le jour d'une octave n'eſt jamais tranſferé ; de là vient qu'encore que la Nativité de s. Jean-Baptiſte arrive au jour de la Fête-Dieu, qu'il ſoit tranſferé au lendemain, neanmoins l'octave de s. Jean ne le ſera point pour cela, mais ſeulement on en fait mémoire d'icelle en l'Office de l'octave de la Fête-Dieu.

XIII.

Toutes les fois que deux Fêtes à neuf Leçons arrivent en un mê-

me jour, il en faut neceſſairement transferer la moins digne. Que ſi ces deux Fêtes ſont de même dégré, il faut ſçavoir que celles de Notre-Seigneur ſont préferables à toutes les autres; celles de la Vierge à celles des Anges; & celles des Apôtres à celles de tous les Saints; mais s'il arrive que ces deux Fêtes ſoient tellement ègales qu'on n'en puiſſe diſcerner la plus digne, on fera de celle qui eſt premiere marquée au Calendrier, que ſi le Patron ou le Titulaire d'une Egliſe particuliere eſt mis au Calendrier avec d'autres Saints en un même jour & ſous une même Fête, comme celle de s. Sebaſtien & Fabien, on fera en cette Egliſe du ſeul Patron, ſans nulle mémoire des autres Saints qui ſont avec luí: Or ſi tels Saints mis enſemble ſont marquez pour Fêtes doubles, ou ſemi-doubles, il faudra transferer les autres aux premiers jours non

empêchez, faisant leurs Offices semi-doubles, quoi qu'ils fussent marquez doubles, étant unis avec le Patron ou Titulaire, s'il n'étoit qu'ils fussent doubles de la premiere ou seconde classe, parce que pour lors leur Office, quoique transferé, seroit double; mais s'ils étoient au Calendrier tous simples, ayant fait du seul Patron ou du Titulaire, on ne fera rien des autres. Quand deux Fêtes de même qualité se suivent ou separent les Vêpres par la moitié, alors on fait jusques au Chapitre de la premiere classe, & le reste de la seconde; si l'une est plus digne, elle emporte toutes les Vêpres, & on fait mémoire de l'autre. Et quant aux Fêtes des Saints qui sont *ad libitum*, elles sont posposées toûjours à celles qui sont commandées & de précepte, ou desquelles, à raison des Rubriques, on doit faire l'Office, quoi qu'elles soient de même dégré. Pour ce

qui

qui regarde les Dimanches qui arrivent dans les octaves de Noël, de l'Epiphanie, de l'Ascension, du S. Sacrement, on en fait comme il est marqué dans chacune de ces octaves ; mais aux autres octaves, & aux Dimanches qui s'y rencontrent, on fait tout du Dimanche courant, & mémoire de l'octave ; mais lors qu'un jour d'octave arrive un Dimanche privilegié, il faut dire aux premieres Vêpres les Pseaumes du Samedi, faire depuis le Chapitre du Dimanche privilegié avec la mémoire du jour de l'octave, comme aux premieres Vêpres de la Fête, & le lendemain on fera tant à Laudes qu'aux Vêpres du Dimanche privilegié, & mémoire du jour de l'octave, omettant les Prieres à Prime, à Complies, avec les suffrages communs des Saints.

XIV.

Les mêmes choses qui s'observent pour l'Office du Patron prin-

cipal du lieu, se doivent pareillement observer aux Offices des Fondateurs ou Patrons des Congregations Religieuses pour tout l'Ordre après qu'ils sont solemnellement Canonisez.

Privileges accordez aux Religieux & Religieuses de l'Ordre de S. François Capucins & Capucines.

TOus les Jeudis ou cinquiémes Feries de l'Année qui ne seront point empêchez d'un autre Office à neuf Leçons soit doubles, semi-doubles, octaves, mêmes transferées, nous pouvons faire l'Office du Saint Sacrement semi-double en disant les prieres à Prime, à Complies, & les mémoires communes à Matines, à Vêpres, selon les Decrets des Souverains Pontifes.

Or pour bien reciter ledit Office du Saint Sacrement les Jeudis non-empêchez, il faut ſçavoir que ſi aux premieres Vêpres qu'on dit le Mecredi, on fait depuis le Chapitre de l'Office du S. Sacrement (ce qui arrive lors qu'au Mecredi on fait d'un Saint ſemi-double, lequel Saint diviſe ces Vêpres avec ledit Office du Saint Sacrement) ou bien ſi l'on fait ſeulement mémoire de l'Office du Saint Sacrement; ſçavoir, lorſqu'il arrive quelque Saint double le Mecredi, pour lors on dira aux Complies ſuivantes du même jour, à la fin de l'Hymne, *Te lucis, &c.* le verſet, *Ieſus tibi ſit gloria qui natus eſt, &c.* Le même doit obſerver aux ſecondes Vêpres; de ſorte que ſi on fait dudit Office juſqu'au Chapitre, ou bien ſi du moins on en fait mémoire, il faudra dire à la fin des Hymnes de Vêpres & de Complies le même verſet, *Ieſus tibi ſit gloria, &c.* ſelon

la declaration des Rites à Rome en l'année 1629. que si on ne faisoit aucune mémoire dudit Office, soit aux premieres, soit aux secondes Vêpres, à cause des grandes Fêtes qui peuvent arriver le Mecredi ou le Vendredi, alors on ne changera point la fin des Hymnes; & si l'Office du Mecredi precedent ou du Vendredi suivant avoit aussi la fin des Hymnes propres, comme la Transfiguration & autres semblables, en tel cas l'Office qui a les Vêpres entieres, aura aussi la fin des Hymnes propres, ou bien si on change au Chapitre, on dit à la fin des Hymnes, selon l'Office qui a commencé au Chapitre, & non point du precedent. On gardera le même ordre à l'Office de la Conception le Samedi; cela est donc une regle generale, qu'aux premieres ou secondes Vêpres de ces deux Offices, si elles sont entieres, ou bien si on change au Chapitre, ou

bien ſi du moins on en fait mémoire les Hymnes des Vêpres & Complies ſe termineront par ledit verſet, *Ieſus tibi ſit, &c.*

II. La Sacrée Congregation des Rites le 12. Juillet 1664. a ordonné que deſormais on dira *alleluya* à la fin des Antiennes, verſets & répons, ainſi qu'ils ſont marquez au propre jour de la Fête du Saint Sacrement; comme auſſi ceux qui ſont marquez après quelque Antienne dans l'Office de la Conception de la Vierge, qui ſe recite tous les Samedis de l'année, excepté l'Avent & le Carême.

III. On peut faire tous les mois l'Office de N. P. Saint François, l'Office de s. Bonaventure, de ſaint Antoine de Pade, & de Ste Claire d'Aſſiſe, excepté toutefois le tems de l'Avent, du Carême & des Vigiles.

Extrait tiré du Directoire imprimé à Rome en 1727. par l'ordre du Cardinal, Vicaire General du Pape Clement XI. qui regle l'heure à laquelle on peut dire Matines & Laudes du jour suivant, par un Decret de la Sacrée Congregation de 1706.

NUNC licitum est recitare Matutinum cum Laudibus sequentis die post miridiem diei antecedentis: Horaque sic à Sacrâ Rituum Congregatione determinata est anno 1726. *nempè ut Matutinum & Laudes possint privatim recitari, in ultimo quadrante, statim atque effluxerit tertius quadrans diei artificialis; sivè statim atque sol medietatem sui itineris confecerit à suo respectivè meridiano usque ad occasum suum v. g. si sol oriatur horâ VIII^a. & occidat ho-*

râ IVâ. licebit in choare Matutinum horâ II. postquam sol sex horis illuxerit supra horisontem. Sin autem sol ortus fuerit horâ IV. Nec occidat ante VIIIam. non licebit Matutinum in choare ante IVam. pomeridianam; oportet ergo in quâlibet regione specialiter attendere ad circulum Meridianum illi Regionem Correspondentem, cum liceat juxta ejus diversitatem diversis horis Matutinum recitare.

Selon ce Decret il est permis de commencer l'Office à la quatriéme partie de la durée du tems que le Soleil est sur l'Horison. Si depuis son lever jusques à son coucher on y compte 12. heures, la quatriéme partie est trois, trois fois quatre font douze, c'est donc à trois heures du soir qu'on peut dire l'Office du jour suivant?

On trouvera chaque jour de l'année dans l'ordre du Divin Office, la grandeur des jours que le Soleil

est sur notre Horison en doublant l'heure du coucher de cet Astre.

Exemple. Le premier Janvier, jour de la Circoncision de Notre-Seigneur, le Soleil se couche à 4. heures 29. minutes, le double est 8. heures 58. minutes pour la durée du jour; la quatriéme partie est 2. heures environ 15. minutes, donc on peut commencer l'Office à deux heures & un quart. On trouvera la durée de la nuit en doublant celle du lever du Soleil; & par cette métôde on sçaura la grandeur des jours & des nuits des autres mois.

Privileges accordez aux Ecclesiastiques.

PAR le Concile d'Agde, tenu par la Discipline Ecclesiastique en 506. il est permis aux Prêtres de dire tout l'Office le matin jusques à Complies, lorsqu'ils sont dans une necessité de faire voyage, visiter les malades, assister aux enterremens & occupez aux affaires rurales.

HAG 2022278

EXTRAIT DU MERCURE

DE FRANCE, DEDIE' AU ROY.

Du mois d'Août 1728.

RE'PONSE A LA CRITIQUE du Calandrier du P. Emmanuel de Viviers Capucin, aux Auteurs des Mémoires de Trevoux.

MES REVERENDS PERES,

JE viens de voir dans vos Mémoires de mois de Janvier dernier, la Critique que vous avez faite de la ſeconde Edition de mon Calandrier perpetuel. J'avois pris la liberté de vous en envoyer un Exemplaire au commencement de Février de l'année 1727. & de l'accompagner d'une Lettre, où je vous priois de l'inſerer dans vos Mémoires, ſi vous l'en jugiez digne. Une année s'étoit écoulée, & je ne m'y attendois plus, lorſque vous vous êtes enfin déterminé à en faire mention; mais ce n'a été

que pour le décrediter. Vous auriez trouvé ma répouſe dans la troiſiéme Edition que j'ai donnée au public, ſi votre Critique étoit plûtôt venuë à ma connoiſſance. Mon Calandrier n'eſt plus une grande feüille, mais un Livre in douze d'environ 112. pag. & ce qui ne doit pas être une petite conſideration, ce qu'il eſt muni de pluſieurs Aprobations autentiques de Juges très-competans en cette ſcience, & que Monſeigneur de Crillon Archevêque de Toulouſe, l'a honoré de ſa protection, & a bien voulu qu'il parût ſous ſes auſpices. Je n'ignore pas que la critique des ouvrages eſt toûjours utile au Public, en ce qu'elle tend à éclaircir la verité, qui doit être le ſeul objet de nos recherches; & c'eſt par là même que j'ai lieu d'eſperer que la Critique que vous avez faite de mon Calandrier, confirmera la bonne opinion qu'en ont conçûë les connoiſſeurs, puiſ qu'elle me donne occaſion, en me juſtifiant, de faire connoître de plu en plus ſa juſteſſe & toute l'exactitud que j'y ai apportée.

Vous dites M. R. R. P. P. que l'uſ

ge de l'Egliſe Romaine, étant de n'indiquer le premier jour du mois Paſchal Lunaire qu'après le jour de la conjonction des deux Luminaires, ou ce qui eſt la même choſe, de ne commencer les années lunaires que par le ſecond jour après celui de la conjonction, & que je n'ai pas ſuivi cet ordre lorſque j'ai annoncé dans mon Calandrier pour premier jour de la nouvelle Lune Paſchale le 22. Mars de l'année paſſée, qui étoit le jour de ſa conjonction ; & vous concluez de là que j'avois dû la placer ſelon l'intention de l'Egliſe, au 24. Mars, comme elle ſe trouve dans le Calandrier Grégorien.

Je ne ſçai Mes R. P. d'où vous avez tiré que l'uſage de l'Egliſe Romaine eſt de n'indiquer le premier jour Paſchal qu'après le jour de la conjonction. Le deſſein du Pape dans la Correction du Calandrier a été de ſe conformer à l'uſage établi par l'autorité du Concile de Nicée : Or cet uſage eſt de prendre le jour de la conjonction de la Lune avec le Soleil, pour premier jour de la Lune Paſchale ; comme on n'en ſçauroit douter

en comparant les nouvelles Lunes qui reſultent du Cycle de 19 années établi par l'autorité du Concile, avec les jours des nouvelles Lunes moyennes & celeſtes : En voici la preuve.

L'an 323. qui eſt la premiere de ce Cycle, le nombre d'Or fut par conſequent premier, lequel étant cherché dans l'encien Calandrier ſe trouvé vis-à-vis le 23 Mars, & il y eſt marqué la nouvelle Lune Paſchale pour cette année là ; mais la nouvelle Lune moyenne calculée pour ce mois de Mars, ou pour mieux dire la conjonction moyenne de la Lune avec le Soleil, ſe trouve par les tables aſtronomiques le 23 Mars à 5 heures après midi au meridien de Rome ; dont il reſulte que l'ordre établi par l'autorité du Concile, a été de prendre pour le premier jour de la Lune celui de ſa conjonction avec le Soleil en quelque heure du jour qu'elle arrive. L'intention du Pape Grégoire dans la reformation du Calandrier a été de ſe conformer à l'uſage du Concile de Nicée ; donc l'uſage de l'Egliſe Romaine doit être de prendre le jour de la conjonction de l

Lune avec le Soleil, en quelque heure que cette conjonction arrive, pour premier jour de la Lune, & non pas le jour d'après ſa conjonction.

Clavius à la page 65 du Calandrier, dit qu'on peut, & qu'on doit celebrer Pâques dans le 15 de la Lune en oppoſition de la Lune avec le Soleil lorſqu'elle arrive un Dimanche. Il appelle donc 15 de la Lune le jour de l'oppoſition ; mais entre l'oppoſition & la conjonction précedente ou ſuivante, il y a 14 jours 18. heures, qui font 15 jours à 6 heures prés : donc il prend pour premier jour de la Lune Paſchale le jour de la conjonction.

Ce principe établi, il en reſulte que j'ai ſuivi l'uſage de l'Egliſe de la nouvelle Lune Paſchale de l'année 1727. lorſque j'ai marqué dans mon Calandrier le 22. de Mars pour ſon premier jour ; ſon 14 tomba le 4 Avril, l'oppoſition de la Lune avec le Soleil arriva le 5 veille des Rameaux ; donc la Pâque ſelon l'ordre de l'Egliſe, devoit ſe celebrer le Dimanche ſuivant ; cependant on la celé-

bra huit jours après. Mais voici ur
preuve certaine que le plein de
Lune s'étoit formé le Samedi 5 Avri
j'obſervai la Lune ce jour là à ſon l
ver avec une Lunette de 14 pieds
foyer, c'étoit ſur les 6 heures & que
ques minutes du ſoir, ſon bord o
cidental allant vers ſon dernier Qua
tier étoit un peu échancré, tand
que ſon bord oriental par où elle
nit ſon plein, étoit parfaiteme
rond & éclairé; à minuit cette écha
crure avoit augmenté conſiderabl
ment, ce qui eſt une preuve que ſ
plein avoit paſſé il y avoit quelqu
temps. Vous n'ignorez pas, M
R. P. que la Lune après ſon plein
ſon bord occidental échancré,
que la Lune avant ſon plein, a ſ
bord oriental échancré, & que
Lune en ſon plein eſt parfaiteme
ronde; ainſi qu'on peut le voir p
les figures ſuivantes A. B. C.

C'eſt par des ſemblables obſerv
tions réiterées depuis pluſieurs a
nées, que j'ai remarqué que la pl
part des Epactes des tables paſchal
ne ſe trouvent plus aux places anci
nes; que les nouvelles & pleines L

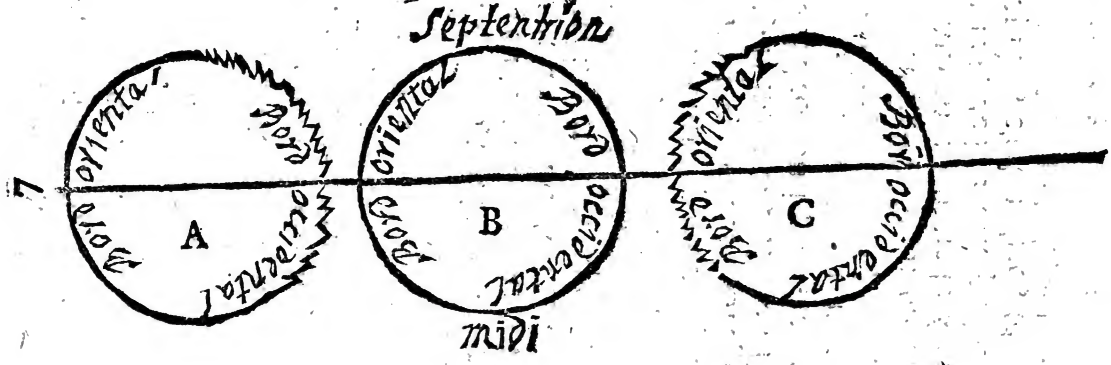
Septentrion
7
A
B
C
midi

nes s'en ſont éloignées vers le commencement des mois, d'un, & le plus ſouvent, de deux jours entiers & voilà d'où vient qu'on celebre la Pâque, quelquefois un mois trop tôt, & d'autre fois huit jours plus tard, comme il eſt arrivé l'année paſſée. On la célebre un mois trop tôt toutes les fois que nous avons d'Epacte 23. Cette Epacte qui étoit placée par ordre de l'Egliſe au 8 de Mars, qui aſſigne le premier jour de la nouvelle Lune paſchale, ſe trouve à préſent au 6 dudit mois, & ſon 1. qui ſe trouvoit au temps du Concile de Nicée au 21 de Mars, n'arrive à preſent que le 19 dud. mois : c'eſt ce que je vais démontrer par quelques exemples. En 1723 l'épacte Gregorienne étoit 23. la nouvelle Lune, ſelon les Tables Aſtronomiques, arriva le de Mars, à 3 heures 54 minutes du ſoir, ſon 14 tomba le 19 Mars : elle n'a pas dû être Paſchale, il falloit attendre la ſuivante ; mais le Calendrier donna le 14 de la Lune paſchale deux jours après, c'eſt-à-dire, le 21 Mars qui fut un Dimanche, on la prit pour paſchale, & on la celebra le Dimanche

che ſuivant le 28 Mars ; cependant, ſelon la regle de l'Egliſe, le premier mois lunaire, ou le premier jour de l'année Eccleſiaſtique, ne devoit commencer cette année-là que le 5 Avril, & le 14 de la Lune paſchale arrivant le 18 Avril qui étoit un Dimanche, la Pâque devoit être celebrée le Dimanche ſuivant 25 Avril, & non pas le 28 Mars, comme on fit, c'eſt-à-dire, environ un mois trop tôt. En 1742 nous aurons la même épacte 23 lettre Dominicale G, la nouvelle Lune Aſtronomique arrivera le 6 Mars environ les 7 heures du ſoir au meridien de Rome, ſon 14 ſera le 19 Mars ; elle ne devroit pas être paſchale, il faudroit attendre la ſuivante qui ſera le 5 d'Avril, où la Pâque devroit ſe celebrer le 22 Avril, cependant on la celebrera le 25 Mars, ſi l'on ne corrige l'épacte 23. Le premier mois lunaire, dont il s'agit ici, n'a point d'autre commencement, ni d'autre premier jour, que celui de la nouvelle Lune paſchale, qui ne peut commencer plûtôt que le 8 Mars, & tous les autres jours ſuivans, juſqu'au 5 Avril inclusivement. Ce défaut d'a-

vancement du premier mois lunaire de l'année Eccleſiaſtique, fait que dans une même année on celebre deux fois la Pâque ; ſçavoir, le premier mois & le dernier mois de l'année lunaire. Il peut arriver même qu'on celebre la Pâque avant l'équinoxe du Printemps, *ſelon la remarque du R. P. Maugeraye dans vos Mémoires de Novembre dernier où il dit ſi l'équinoxe arrive le 2 Mars & que la Lune commence le 8 Mars, Pâques ſe celebrera le 22 Mars avant l'Equinoxe ; & par conſequent Pâques ſe celebrera le dernier mois de l'année, & on paſſera une année ſans Pâques.*

Pour reformer ces erreurs, je propoſe des Epactes corrigées dans les pages 7 & 10 de mon livre, au moïen deſquelles faiſant toûjours cadrer l'équinoxe du Printemps Eccleſiaſtique avec l'Aſtronomique, on évitera de celebrer deſormais la Fête de Pâques, ou trop tôt, ce qui arriveroit aux années 1742. 1761. 1780. 1799. 1924. 1962. 1981. &c. ou trop tard, ce qui arriveroit en 1744. 1766. 1778. 1819. 1843. 1908. au lieu que par mes nouvelles Epactes on trouvera que j'ai

rendu aux Tables Paſcales toute la juſteſſe que le Pape Gregoire XIII. s'étoit propoſée dans la réforme du Calandrier ; ce qui n'a manqué, ſelon la remarque du fameux Caſſini, que pour n'avoir pas ſuivi le projet qui en avoit été dreſſé & approuvé par les Princes Chrétiens, *Mem. de l'Academie de* 1701, *page* 108.

2°. Vous m'objectez, Mes RR. PP. que mes Epactes ne ſont pas perpetuelles, de même que le Cycle ou Rouë des lettres Dominicales, & vous n'en apportez aucune preuve. Il eſt vrai que les Epactes Gregoriennes n'y ſont pas perpetuelles, parce qu'elles ne peuvent ſervir que juſques en 1900 ; mais pour mes nouvelles Epactes il n'en eſt pas de même, la Rouë du Cycle ſolaire ou lettres Dominicales, les rend perpetuelles. Cette Rouë eſt diviſée en ſept cercles, chacun deſquels contient en ſa circonference un Cycle de 28 années ; ce qui la rend perpetuelle. Cette Rouë eſt la clef de 365 lettres qui ſont placées avec les Epactes dans les 12 mois de l'année, qui indiquent pour toûjours le Dimanche, le Lundi, le Mardi,

&c. ſans qu'il ſoit neceſſaire de ſe ſervir de l'étiquete : il ſuffit ſeulement qu'on ſçache chaque année quelle eſt la lettre Dominicale pour ſçavoir les autres jours de la ſemaine, qu'on trouvera par le moyen de ladite Rouë. J'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble obéïſſant ſerviteur,

Fr. EMMANUEL DE VIVIERS, Prédicateur Capucin, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

A Toulouſe, ce 4. Juin 1728.

A PARIS,
Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.

M. DCC. XXVIII.
Avec Approbation & Privilege du Roi.